

**République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abderrahmane Mira – Bejaia-**

**Faculté des Lettres et des Langues
Département de français**

Mémoire de master

Option : Sciences du Langage

**Analyse discursive des stratégies et des procédés
argumentatifs dans le discours politique :**

Cas du conflit israélo-palestinien.

Présenté par :

M^{elle} : TITOUAH Souad

Le jury :

Mme LAIDLI née BOURBIAA Nassima présidente

Mme MERZOUK Sabrina, directeur

M.BOURKANI Hakim, examinateur

Année universitaire 2023_2024

Remerciements

Je remercie Dieu Le Tout Puissant de m'avoir donné le courage et la volonté pour accomplir ce modeste travail.

Je tiens à remercier cordialement ma directrice de recherche Dr. MERZOUK Sabrina pour son encadrement pédagogique et scientifique et pour ses précieux conseils.

Je remercie également les membres du jury pour l'honneur qu'ils m'ont fait en acceptant d'évaluer mon travail.

Mes sincères remerciements vont à Tarik pour son encouragement, sa confiance et son soutien car c'est grâce à lui que j'ai pu braver les difficultés rencontrées pour cela j'aimerais qu'il trouve ici toute ma gratitude.

Je remercie énormément ma famille, mes proches, et toute personne m'ayant aidée de près ou de loin à accomplir ce travail.

Dédicaces

C'est avec une profonde émotion que je dédie ce mémoire :

À mon cher père Mousoud

À la splendeur des splendeurs ma chère mère Rezkia

À ma force et mon exemple éternel Tarik

À mon cher frère Ouafi

Aux meilleures sœurs Ladjiga, Thiziri, Melissa, Sarah et Malek

À ma grand-mère Ounissa

À l'âme de mes grands-parents Tahar, Mokrane et Lahoua

À mes neveux Rahim et Tahar

Introduction

Le discours est un genre de communication, qui consiste généralement en un développement oral fait devant une audience sur un sujet déterminé en utilisant des stratégies particulières.

Chaque production langagière est subjective d'une manière ou d'une autre parce qu'elle se réalise par l'intervention directe d'un locuteur qui utilise la langue à son compte pour s'exprimer, communiquer, ou influencer un tel. Pour ce faire, il se sert de plusieurs stratégies relevant de différents outils et méthodes qui illustrent son attitude envers son interlocuteur et envers son énoncé.

À travers le langage, le locuteur construit une image de lui-même et adopte une position qui peut se manifester de façon explicite ou implicite dans son discours. Dans cette perspective, la modalité, en tant qu'instrument linguistique de subjectivation, est au service du locuteur et lui permet d'inscrire sa présence dans l'énoncé, tout en exprimant son attitude et son point de vue.

On peut distinguer plusieurs types de discours tels que le discours politique qui renvoie à l'ensemble des paroles tenues publiquement par les hommes politiques pour persuader autrui en définissant la situation sociale, économique, politique de leurs pays ou d'autres pays dans le but de faire agir ou de réagir leurs auditeurs, les influencer et les amener à adhérer à leur idéologie.

Le discours politique est lié à la rhétorique parce qu'une des fonctions de cette dernière est de convaincre par des arguments qui sont efficaces avant d'être vrais.

Ces discours sont particulièrement présents dans nos sociétés modernes à travers tous ces médias qui contribuent à édifier l'espace public et qui diffusent plus ou moins explicitement leurs tendances idéologiques et leurs programmations sociales.

Les discours occupent aujourd'hui une place centrale dans les sociétés contemporaines, notamment à travers les médias qui contribuent à la structuration de l'espace public et à la diffusion de représentations idéologiques ainsi que de modèles sociaux, de manière plus ou moins explicite.

Dans ce contexte, le conflit israélo-palestinien, marqué par une nouvelle escalade de violence le 7 octobre 2023, lorsque le Hamas a lancé une série d'attaques contre Israël depuis la bande de Gaza, illustre fortement cette médiatisation des événements internationaux.

Cet épisode, ayant causé la mort de plus de 1 400 personnes, principalement des civils, a suscité de nombreuses controverses et est devenu un objet de débats et de polémiques à l'échelle mondiale.

Les médias occidentaux proposent des interprétations différentes des faits, souvent influencées par leurs orientations politiques, ce qui peut orienter la perception du public et participer à la construction des représentations du conflit. Celui-ci est d'ailleurs considéré comme l'un des événements les plus couverts par les médias dans le monde.

Dans ce cadre, la communication médiatique constitue un enjeu stratégique majeur, utilisé par les différents acteurs afin d'influencer l'opinion internationale et de légitimer leurs positions. Par conséquent, les informations diffusées, parfois accompagnées de désinformation, participent à la formation des opinions et des représentations dans l'espace public.

Problématique

Cette recherche a pour objectif d'analyser différents discours politiques sur le conflit israélo-palestinien en se basant sur une approche qui s'inscrit, d'une part, dans l'optique de la pragmatique et, d'autre part, dans le domaine de l'analyse de discours.

Nous essayerons de déceler et d'analyser toutes les marques tangibles que les énonciateurs laissent dans leurs discours politiques en visant à répondre à la problématique suivante :

Quels sont les stratégies discursives et argumentatives et à quelles fins sont-elles employées par les politiciens dans leurs discours politiques.

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette problématique, nous soulevons les questions suivantes :

Comment les énonciateurs organisent ils leur discours pour persuader convaincre leur auditeur ?

Quel rôle jouent-ils les procédés argumentatifs et les stratégies argumentatives dans le discours politique

Hypothèses

Afin de répondre provisoirement à ces interrogations, nous formulons les hypothèses suivantes:

- Les politiciens emploient des stratégies argumentatives et les procédés argumentatifs, afin que les objectifs locutoires soient atteints.
- Les procédés argumentatifs et les stratégies argumentatives jouent un rôle crucial dans pour convaincre et persuader l'auditoire.

Notre corpus est composé de sept discours prononcés par différents politiciens diffusés sur différents médias occidentaux, que nous avons transcrit afin de bien mener notre recherche qui nécessite le support écrit de ces discours.

Objectifs de la recherche

Cette recherche vise principalement à analyser les stratégies discursives et argumentatives présentes dans les discours politiques portant sur le conflit israélo-palestinien.

Plus précisément, elle cherche à :

- Identifier les marques de subjectivité dans les discours politiques.
- Décrire les procédés argumentatifs utilisés par les locuteurs.
- Analyser les stratégies discursives mises en œuvre pour convaincre et persuader.
- Comprendre les effets produits par ces discours sur l'auditoire et l'espace public.

Méthodologie

Pour concrétiser notre démarche de recherche, nous avons adopté comme méthode de travail, l'approche analytique et descriptive du discours. L'analyse du discours consiste à repérer et à analyser les marques de la subjectivité et les éléments énonciatifs qui participent à réaliser la rhétorique dans le discours.

Nous allons subdiviser notre travail en 3 chapitres :

Le premier chapitre comprend les notions définitoires relevant du domaine du discours ainsi que la discipline d'analyse du discours et les approches appliquées tout au long de cette recherche : nous allons d'abord opter par une approche pragmatico-énonciative dans le sens d'étudier l'effet de discours sur les auditeurs tout en relevant les marques de subjectivité des énonciateurs. Ensuite par l'approche rhétorique imposée par la nature du thème abordé

Les deux autres chapitres seront réservés à l'analyse du corpus, par l'identification des procédés argumentatifs et des stratégies discursives et leurs interprétations. En analysant les dimensions rhétoriques présentes dans les discours politiques.

Chapitre I

Les concepts clés du discours politique et l'analyse du discours

1. Le discours

En parlant de l'analyse du discours Grawitz M. in Sarfati G. E. (2007 :6) affirme : « Toutes les recherches conduites dans ce domaine partent néanmoins du principe que les énoncés ne se présentent pas comme des phrases ou des suites de phrases mais comme des textes. Or, le texte est un mode d'organisation spécifique qu'il faut étudier comme tel en le rapportant aux conditions dans lesquelles il est produit. Considérer la structuration d'un texte en le rapportant à ces conditions de production c'est l'envisager comme discours. »

Cette citation souligne un principe central de l'analyse du discours, à savoir le passage d'une étude des phrases isolées à une approche globale du texte. Celui-ci est envisagé comme une unité structurée, dotée d'une organisation propre qui dépasse la simple juxtaposition d'énoncés.

L'auteur met également en avant le rôle déterminant des conditions de production dans l'interprétation du texte. En effet, le sens ne peut être appréhendé indépendamment du contexte dans lequel le texte est élaboré, qu'il soit social, historique ou situationnel.

Dès lors, considérer un texte en lien avec ces conditions revient à le concevoir comme un discours, c'est-à-dire comme une production langagière inscrite dans une situation de communication précise. Cette perspective permet de rendre compte non seulement de la structure du texte, mais aussi des intentions et des enjeux qui le sous-tendent.

2. Analyse du discours

Selon Charaudeau P. et Maingueneau D. (2002 ,42) : « L'analyse du discours apparaît comme la discipline qui étudie le langage comme activité ancrée dans un contexte produisant des unités transphrastiques, comme utilisation du langage à des fins sociales, expressives et référentielles ».

Van Dijk in Charaudeau P et Maingueneau D. (2002 ,42) : « si elle est conçue comme l'étude du discours, sans spécification plus précise, l'étude de l'usage réel du langage, par des locuteurs réels, dans des situations réelles ».

Les deux définitions proposées par Patrick Charaudeau, Dominique Maingueneau et Teun A. van Dijk convergent vers une conception dynamique et contextualisée de l'analyse du discours. Elles mettent en évidence que cette discipline ne se limite pas à l'étude formelle de la langue, mais s'intéresse au langage en tant que pratique sociale.

D'une part, l'analyse du discours est présentée comme une approche qui prend en compte des unités dépassant la phrase, ce qui implique une attention particulière à l'organisation globale du texte et à sa cohérence. D'autre part, elle insiste sur les fonctions du langage, notamment sociales, expressives et référentielles, soulignant ainsi que toute production langagière répond à des finalités précises dans un contexte donné.

Par ailleurs, la perspective de van Dijk renforce cette orientation en mettant l'accent sur l'usage réel du langage par des locuteurs concrets, inscrits dans des situations de communication authentiques. Cela implique que le sens se construit à partir de l'interaction entre les acteurs, leurs intentions et le cadre dans lequel ils s'expriment.

Ainsi, ces approches convergent pour définir l'analyse du discours comme une discipline qui articule structure linguistique et contexte d'énonciation, en considérant le langage comme une activité sociale située, porteuse d'enjeux et de significations multiples.

3. La pragmatique

3.1 La présence de la pragmatique dans le discours

La théorie des actes de langage a servi de base à la pragmatique. Selon cette théorie, la fonction du langage n'est pas essentiellement de décrire le monde, mais aussi d'agir

Cette théorie a été introduite par le philosophe britannique Austin dans son ouvrage intitulé "*How to do things with words*" de 1962, mais elle a été développée par J.-R. Searle dans deux ouvrages. *Les Actes de Langage* (1972), et *Sens et expression*, 1982.

Selon Kerbrat- Orecchioni (2001 ,1) « Le langage est envisagé comme un moyen d'agir sur le contexte interlocutif et de permettre l'accomplissement d'un certain nombre d'actes spécifiques, appelés en anglais *speech acts*, traduits en français par "actes de langage", "actes de discours", "actes de parole" ou encore "actes de communication ».

Elle entend par état de cause tout acte réalisé au moyen du langage. C'est ainsi, une définition linguistique est donnée par : Anne-Marie Diller et François Recanati (1979), cités par Armengaud F. (2007 ,5) comme la suite : « La pragmatique étudie l'utilisation du langage dans le discours et les marques spécifiques qui dans la langue, attestent sa vocation discursive ».

En effet, nous pouvons dire que la pragmatique étudie le sens de l'énoncé en contexte pour décrire non plus la signification de la phrase c'est - à - dire la contextualisation de la phrase ou

plus précisément la contextualisation de la langue et les formes d'utilisation comme acte particulier et prend en compte le rôle des acteurs d'une situation d'énonciation.

3.2 La théorie des actes du langage

Selon le *Glossaire de l'université Mohamed Khider de Biskra*, l'acte de langage constitue une notion centrale de la pragmatique linguistique, principalement développée par John L. Austin puis approfondie par John Searle. Il correspond à la plus petite unité de la langue permettant de réaliser une action à travers le langage (telle qu'une requête, une assertion ou une promesse), et qui vise à agir sur la situation des interlocuteurs.

Selon Austin, en énonçant une phrase quelconque, on accomplit trois actes

3.2.1 Un acte locutoire

C'est le fait de dire quelque chose : exécution d'un acte locutoire, production d'une suite de mots phrases ont un sens

3.2.2 Un acte illocutoire

C'est l'acte communicatif réalisé par l'énoncé, avec la parole, c'est aussi l'objectif de l'énonciateur en ce qui concerne le type d'information chargé dans l'énoncé.

(Déclarer, permettre, s'engager, décrire, interroger, répondre, ordonner, juger, promettre.)

3.2.3 Un acte perlocutoire

Ce sont les effets produits par la production de l'énoncé sur l'énonciateur ou sur ses actions

(Perturbations, changements, faire comprendre, mettre en colère, calmer, faire peur, rassurer, se concilier, influencer, troubler).

Selon Emile Benveniste (1974 ,80), l'énonciation c'est « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ».

L'énonciation est l'acte individuel de production dans un contexte déterminé, en pour résultat un énoncé, et que les deux termes s'opposent. Autrement dit, l'énonciation est l'acte individuel d'utilisation de la langue, tandis que l'énoncé est le résultat de cet acte. C'est l'acte de réaction du sujet parlant de venu alors ego au sujet d'énonciation.

La linguistique énonciative s'organise autour de trois termes clés qui sont :

L'énoncé : c'est le résultat, le produit d'une pratique linguistique.

L'énonciation : c'est l'acte de production d'un énoncé dans une situation d'énonciation.

La situation d'énonciation : ce sont les conditions ou le contexte dans lesquelles l'énoncé a été produit.

Elle regroupe un ensemble d'informations relatives à l'interlocuteur au moment et au lieu de l'énonciation.

4. Les marques énonciatives

Les marques énonciatives sont les indices de la présence du locuteur dans sa parole pour attirer l'attention de l'auditoire à travers les marques suivantes :

4.1 Les déictiques

Ce sont des termes employés selon l'énonciateur pour montrer sa présence dans sa parole.

4.2 Les indices personnels

Les pronoms personnels comme (je, nous) concernant l'orateur, (tu, vous) concernant les auditeurs.

4.3 Les indices spatiaux

Ce sont des indices linguistiques insérés dans le discours pour situer le message dans l'espace où le sujet parlant prononce son discours. Ces marques sont : ici, à côté, à droite, loin, avant, derrière, là-bas, ceci, ceux, celle-ci.

4.4 Les indices temporels

Ce sont des indices linguistiques qui permettent d'indiquer le temps ou le moment où le locuteur produit son discours. Ces marques sont : Aujourd'hui, maintenant, demain, hier.

5. L'acte de référence

C'est le processus de mise en relation des éléments linguistiques à des réalités extralinguistiques que nous appelons : le référent.

Nous distinguons trois types de référence :

5.1 La référence absolue

Dans ce premier type l'identification du référent extralinguistique se fait uniquement à partir du contenu sémantique de l'élément linguistique.

Exemple : La terre est ronde.

5.2 La référence contextuelle

Pour ce deuxième type l'identification du référent extralinguistique se fait à partir d'un autre élément présent dans le milieu linguistique.

Exemple : J'ai rencontré des amis. Ils m'ont parlé de toi.

5.3 La référence déictique

Dans ce dernier type, l'identification du référent s'opère en faisant référence à des éléments de la situation d'énonciation.

6. La subjectivité

Chaque production langagière est subjective d'une manière ou d'une autre parce qu'elle se réalise par un locuteur qui utilise la langue comme moyen afin d'atteindre un but quelconque.

Pour ce faire, il se sert de plusieurs stratégies relevant de différents outils et méthodes qui illustrent son attitude envers son interlocuteur et envers son énoncé.

Dans ce cas, la modalité est un outil de subjectivation qui est au service de locuteur et lui permet de marquer son attitude ou sa position dans son énoncé.

Selon Kerbrat-Orecchioni (1980 ,36) l'énonciation n'est en effet observable qu'au travers des traces qu'elle laisse dans l'énoncé. Elle est donc centrée sur le seul locuteur (scripteur) et sur les marques de sa subjectivité. « C'est la recherche des procédés linguistique (shifter, modalisateurs termes évaluatifs) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message implicitement ou explicitement et se situe par rapport à lui ».

Pour Benveniste (1966 ,269) la subjectivité est « L'unité psychique qui transcende la totalité des expressions qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience ».

7. La modalité

Pour préciser la complexité du terme de modalité, Meunier (1974 ,8) affirme que la modalité « renvoie à des réalités linguistiques très diverses (“modes” grammaticaux ; temps ; aspects ; auxiliaires de “modalité” : pouvoir, devoir ; négation ; types de phrase : affirmation, interrogation, ordre ; verbes “modaux” : savoir, vouloir... ; “adverbes modaux” : certainement, peut-être, etc.) »

Korkut et Onursal (2009 :27) ont défini la modalisation comme suit : « Les modalisateurs sont les éléments linguistiques qui révèlent non seulement la présence du sujet parlant mais aussi son attitude et sa prise de position dans son énoncé ».

Ces définitions montrent que la modalité constitue un phénomène linguistique complexe et multidimensionnel. Alors que Meunier met l'accent sur la diversité des formes linguistiques qui permettent d'exprimer la modalité, Korkut et Onursal soulignent son lien étroit avec la subjectivité du locuteur et sa prise de position. Dans le discours politique, la modalisation joue ainsi un rôle fondamental, puisqu'elle permet aux énonciateurs d'exprimer leurs attitudes, de nuancer leurs propos et d'orienter l'interprétation de leur auditoire.

7.1 La modalité d'énoncé

Les modalités d'énoncé renvoient au contenu de l'énoncé, en marquant l'attitude du locuteur par rapport à ce qu'il dit. Autrement dit c'est l'ensemble de de moyens linguistiques utilisés par le locuteur par rapport à ce qu'il dit. Elle peut recouvrir un domaine plus vaste que les modalités d'énonciation. Nous pouvons retenir trois grandes catégories de modalités d'énoncés.

7.1.1 Modalité épistémique

Modalités par lesquelles le locuteur exprime son degré de certitude sur ce qu'il affirme : il est certain que, nous savons qu'il est inévitable que, bien entendu, certainement, sûrement, sans aucun doute.

Verbes d'opinion de croyance : Croire, penser, estimer, être persuadé, convaincu, ...

Des adverbess modalisateurs : peut-être, sûrement, sans doute, certainement, vraisemblablement.

Des locutions verbales : il semble que, il ne fait pas de doute... il est douteux / vrai / vraisemblable / probable.

7.1.2 Modalités déontiques

Expriment des droits, devoirs, obligations, les déontiques impliquent aussi les valeurs modales comme l'interdiction, la permission, le facultatif.

Auxiliaires modaux : Devoir et pouvoir.

7.1.3 Modalités appréciatives

7.1.3.1 Modalité évaluative axiologique

Par lesquelles est exprimé une évaluation, ou un jugement. Elles se manifestent par l'emploi de termes (noms, verbes, adverbess adjectifs) qui se répartissent sur un axe positif négatif et qui renvoient à des catégorisations.

Esthétiques : (beau moche).

Éthiques :(bien mal), c'est ce que nous appelons les termes axiologiques.

7.1.3.2 Modalité évaluative non-axiologique

Une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet.

7.2 Les modalités d'énonciation

Elle représente l'attitude du locuteur dans sa relation à son interlocuteur.

Les trois modalités d'énonciation de base par lesquelles le locuteur adopte une attitude par rapport à l'interlocuteur établit aussi une relation interpersonnelle sont trois

Maingueneau (1999 ,58) a ajouté une quatrième forme, celle de l'exclamation. Il ajoute que « l'exclamation fait appel à une grande diversité de structures [...] Il s'agit toujours d'exprimer un haut degré ».

7.2.1 Assertifs

Dans ce type de modalité, l'orateur est obligé de choisir entre une certitude affirmative comme (je suis sûr que), et une certitude négative comme (je ne suis pas sûr).

Pour Maingueneau (1999 ,46) L'assertion « pose un état de choses comme vrai ou faux. D'un point de vue syntaxique, il s'agit d'énoncés qui comportent un sujet exprimé et dont le verbe porte des marqueurs de personne et de temps ».

7.2.2 Interrogation

Dans ce type de modalité, l'énonciateur exprime une demande ou une question.

Nous utilisons des mots interrogatifs comme des :

Pronoms (qui, que, quoi, lequel... ?).

Des adjectifs (quel, quelles... ?).

Adverbes (Comment ? Pourquoi ? Quand ?).

7.2.3 L'injonction

Cette modalité peut exprimer : un ordre, un conseil, un souhait, une demande. La situation favorable qui lui correspond normalement est celle qui met en présence au moins deux interlocuteurs comme le discours.

D'après Tomassone (1996 ,135) : « Le locuteur attend du destinataire un acte et non une réplique : les seules répliques possibles sont l'acquiescement, le refus ou le mépris. »

8. Le discours politique

Pour Christian Le Bart (1998), comme pour de nombreux autres chercheurs, le discours politique est celui que tiennent les hommes et femmes politiques dans l'exercice de leurs fonctions.

Selon le Bart (1998 ,3) le discours politique est « « Vide », « creux », « prévisible », il cumule les handicaps aux points d'apparaître comme l'attribut le moins honorable de ce qui se livrent à l'activité politique. »

Cette vision du discours politique met en évidence une perception négative de la parole politique, souvent jugée vide, prévisible et peu authentique. Toutefois, dans une perspective d'analyse du discours, ces caractéristiques peuvent être interprétées comme des stratégies discursives liées à des contraintes institutionnelles et à des objectifs de persuasion et de gestion de l'image. Ainsi, le discours politique apparaît comme un espace de construction et de négociation du sens

D'après le Bart (1998 ,252) « le discours politique n'a pas bonne réputation, stigmatiser aussi bien pour ses lourdeurs formelles que pour son caractère mensonger (il suffit de penser à la fortune de l'expression « langue de bois »), il semble aujourd'hui condamné au mépris, sinon à l'insignifiance ».

Autrement dit, le discours politique est souvent perçu de manière négative, associé à la "langue de bois", à la lourdeur et à un manque de transparence. Cette représentation traduit la méfiance du public envers la parole politique, souvent considérée comme manipulatrice ou peu authentique. Toutefois, dans une perspective d'analyse du discours, ces caractéristiques peuvent également être interprétées comme des stratégies discursives permettant aux politiciens de persuader, de préserver leur image et de gérer les rapports de pouvoir. Ainsi, le discours politique apparaît comme un espace complexe de construction du sens et de la persuasion, loin d'être insignifiant.

8.1 Les caractéristiques du discours politique

Après avoir abordé la définition du discours politique, nous passons à ses caractéristiques :

Selon Alexandre Dorna (1995 ,132) Le discours politique passe par quatre chemins : des sciences politiques, de la psychologie de la sociologie de la linguistique et même de la

théologie, certains considèrent qu'il n'est qu'un cas de figure du discours d'influence, obéissant donc aux règles et aux principes d'une théorie de la communication.

Le discours politique, prononce des jugements en termes de valeurs et antivaluers, plus ou moins absolues. Ce qui oppose un ensemble de contrastes, comme la vérité et le mensonge, le bien et le mal et même le positif et négatif.

Le discours politique est autoritaire. Il possède des temps forts et des points de chute, ce qui signifie que le discours politique traite un sujet en utilisant un ensemble d'arguments puissants pour marquer une telle idée à l'auditoire.

Le discours politique vise à faire agir dans le sens souhaité en impulsant des motivations qui doivent aboutir aux actions.

Le discours politique a, par nature, vise à maintenir sa clientèle acquise avec sa fonction perverse, et aussi à conquérir celle qui est encore hésitante.

Le discours politique est mythique et d'ordre psychologique, c'est-à-dire son but est avant tout plaire, flatter, séduire ou émouvoir.

Le discours politique est une forme de discursivité, par laquelle un locuteur poursuit l'obtention du pouvoir.

8.2 Les contraintes du discours politique

8.2.1 La simplicité

Le discours politique est un discours adressé par le politicien à un public précis avec le but de viser la majorité, pour qu'il soit efficace le politicien se trouve donc obligé de bien choisir ses mots et sa façon de parler pour que son discours soit convaincant et compris par la majorité. la simplicité est parmi les contraintes les plus importantes de la mise en place du discours politique.

Selon Charaudeau : « Simplifier le raisonnement conduit l'orateur politique a abandonné la rigueur de la raison au profit de sa force. Il ne s'agit pas tant de vérité que de véracité : dire non pas ce qui est vrai, mais ce que je crois vrai et que vous devez croire vrai. »

8.2.2 La crédibilité

Pour une crédibilité, le politicien devant son public se trouve obligé de construire une image en montrant certaines qualités comme la compétence la lucidité de la parole, l'engagement, et l'autorité pour les utiliser comme des supports qui servent à persuader et influencer son

auditoire ; à souligner que cette contrainte est en relation très étroite avec l'ethos l'un des trois arguments fondés par la rhétorique d'Aristote qui facilite le processus de persuasion.

Patrick Charaudeau affirme (2007 ,120) : « Des contraintes de crédibilité qui construisent le sujet politique à se fabriquer une image de soi, une éthique, qui doit servir de support d'identification pour l'auditoire : échos de lucidité (...) ; ethos d'engagement en exprimant sa volonté d'agir (..) ; étoffe d'autorité (..), à quoi il a été répondu par un ethos de vertu (...) »

« Dans le discours politique, la crédibilité est fondamentale puisque le jeu consiste à tenter de persuader un certain public que l'on a un certain pouvoir. »

8.2.3 La contrainte de dramatisation

Pour que le discours politique soit plus efficace l'orateur accompagne ses arguments logiques par d'autres arguments qui suscitent l'émotion chez son auditoire donc l'orateur n'exprime pas seulement ses émotions mais il tente de les transférer à son auditoire et ceci par l'utilisation d'un vocabulaire affectif riche ou la description des scènes en créant chez lui l'envie de participer et de croire à ce que le politicien croit.

D'après Charaudeau (2007 ,120) « le discours politique est soumis à des conditions qui exigent que les valeurs soient présentées selon un scénario dramatisant susceptible de toucher l'affect du public, Soit pour le faire adhérer au projet que l'on défend, soit pour le dissuader de suivre un projet adverse. »

Cette conception met en évidence la dimension stratégique et émotionnelle du discours politique, qui ne se limite pas à la transmission d'idées, mais mobilise également les affects du public. En effet, la dramatisation du propos permet aux acteurs politiques de renforcer l'adhésion à leur projet ou de susciter le rejet des positions adverses. Ainsi, le discours politique apparaît comme un espace de persuasion fondé sur l'articulation entre argumentation rationnelle et mobilisation émotionnelle.

8.3 Les stratégies discursives du discours politique

Patrick Charaudeau dans son article intitulé *de l'argumentation entre les visées d'influence de la situation de communication* affirme qu'il existe plusieurs stratégies discursives à travers lesquelles l'orateur peut séduire son auditoire le convaincre ou le persuader.

Parmi ces stratégies

8.3.1 La Stratégie de promesse

Si l'on se réfère au dictionnaire « Larousse », le verbe promettre signifie : s'engager à faire, à donner. C'est-à-dire assurer ou garantir quelque chose à quelqu'un. Selon la théorie d'Austin (1970) « Quand dire, c'est faire », les énoncés performatifs peuvent être explicites ou implicites.

La stratégie de la parole de promesse est très utilisée dans le discours politique, car c'est un outil efficace pour calmer les auditeurs, les faire rêver ce qui permettra à l'orateur de bien mener son discours et atteindre ce qu'il veut.

Dans notre corpus, nous avons repéré ces types d'énoncés à travers l'acte de promesse qui est exprimé à travers le verbe s'engager ou à travers le sens de tout l'énoncé.

8.3.2 Stratégie de décision

Dans cette stratégie l'orateur se base dans son discours sur la légitimation dans le champ politique il prend des décisions et réagit face à des situations comme l'intervention ou non dans un conflit, les mesures à prendre afin de résoudre un problème, une crise. Son but est d'agir.

Pour cela il utilise cette parole pour dire :

*Il y a une situation inacceptable dans la société.

*L'orateur annonce que cette situation nécessite un changement.

*Des mesures doivent être mises en pratique pour résoudre ce problème.

8.3.3 La Stratégie de justification

Cette stratégie de justification a une relation étroite avec celle de décision, car elle est fondée sur les décisions prises par l'homme politique qui possède une certaine autorité, ou il justifie ses décisions prises et ses actes, c'est à dire il explique la raison pour laquelle une décision a été prise

En effet, selon Charaudeau « Le discours de justification confirme le bien-fondé de l'action et ouvre la possibilité de nouvelles actions qui en sont le prolongement ou la conséquence ».

Dans notre corpus les orateurs ont pris plusieurs décisions qu'ils ont accompagnées de justification.

8.3.4 La Stratégie du silence

Une autre stratégie est celle du silence, dans laquelle l'homme politique contrairement aux précédentes stratégies n'annonce rien, il fait son action secrètement par peur des réactions violentes ou de provoquer des problèmes.

Nous remarquons que cette stratégie n'a pas été exploitée par les orateurs dans leurs discours politiques.

8.3.5 La Stratégie de dissimulation

Cette stratégie est en relation très étroite avec le discours politique, l'orateur n'avance pas n'importe quoi, il prononce son discours en prévoyant trois éléments suivants :

La critique de ses adversaires, les effets vicieux de l'information médiatique et les mouvements sociaux. Pour cela, il met en pratique ce type de parole.

Pour mieux clarifier ceci nous illustrons nos propos avec celle de Charaudeau : « Il sait qu'il doit prévoir trois choses, les critiques de ses adversaires, les effets pervers de l'information médiatique et les mouvements sociaux qu'il doit tenter de neutraliser par avance ».

Plus précisément, dans ce cas, il y a un masquage entre la pensée, la parole et l'action où l'homme politique donne des promesses, mais il est incapable de savoir si elles peuvent être réalisés ce qui signifie qu'il y a un décalage ou une sorte de contradiction sur ce qui est avancé et ce qu'il fera. Nous pouvons dire alors, qui s'agit d'une technique pour se cacher derrière le mensonge politique dans le but de gagner la confiance de l'auditoire.

8.3.6 La Stratégie du flou

Cette stratégie est le jumeau de la précédente elle part du même principe celui de donner des promesses qui ne vont pas être réalisés à la différence que celle-ci comme son nom l'indique s'agit des promesses qui sont floues et ambiguës et risquent même d'être oubliées avec le temps par l'auditoire.

Le but de l'orateur ici c'est celui de ne pas perdre son image et sa crédibilité en d'autres termes, l'homme politique trouve dans le flou et l'ambiguïté un moyen pour capter l'attention de son auditoire et le convaincre.

A noter que cette stratégie n'a pas été très utilisées par les orateurs nous avons repéré une seule dans le discours de la première ministre Elisabeth Borne

8.3.7 La stratégie de captation

La stratégie de captation est comme son nom l'indique sert à séduire l'interlocuteur en obtenant son adhésion ; en le faisant entrer dans le de discours du sujet parlant, en le sensibilisant et en créant chez lui le sentiment d'être concerné par le problème évoqué. Donc, elle consiste en la fascination de l'interlocuteur.

Pour ce faire l'orateur fait appel au pathos en employant un vocabulaire chargé d'émotions qui fera réagir l'auditoire, il serre son adversaire avec des arguments de sorte qu'il ne pourra pas le contredire ou par la description des scènes émouvantes comme nous avons pu voir dans notre corpus ou par une dernière technique celle de rapporter des moments ou des événements d'une manière à s'attendrir l'auditoire, par la menace, la peur, la tragédie ou la compassion.

8.3.8 La stratégie de la stigmatisation et de compassion

La stratégie de stigmatisation est très utilisée dans le discours politique c'est une technique pour affaiblir le camp adverse par ailleurs, elle est accompagnée d'une stratégie de compassion qui ouvre une voie pour sortir de la logique de la lutte de tous contre tous.

9. L'argumentation

L'argumentation peut être définie comme un raisonnement destiné à démontrer ou à réfuter une opinion, un fait ou un énoncé. Nous la retrouvons partout : dans la publicité, dans la presse, dans la littérature...son objectif change à chaque fois que l'intention du locuteur change : celui-ci, en effet, peut vouloir démontrer, convaincre ou persuader à l'oral ou à l'écrit.

Ruth Amossy (2000 :26) définit l'argumentation comme le suivant « globalement, on peut dire qu'il y a argumentation quand une prise de position, un point de vue, une façon de percevoir le monde s'exprime sur le fond de positions et de visions antagonistes ou tout simplement divergentes, en tentant de prévaloir ou de se faire admettre. Ainsi il ne peut y avoir de dimension argumentative des discours en dehors d'une situation où deux options au moins sont envisageables. »

D'après Amossy toujours (2000 :101) « l'argumentation est nécessaire lorsque la certitude du calcul et l'évidence ne peuvent pas se manifester, l'argumentation n'est possible que lorsqu'elle concerne des questions ouvertes à la contradiction et au début »

De son côté, Perelman (cité dans Amossy, 1997 : 101) souligne quant à lui que l'argumentation suppose nécessairement la présence d'un auditoire, ce qui met en évidence sa dimension fondamentalement communicationnelle.

Pour que l'orateur puisse agir à travers son discours, il doit obligatoirement s'adapter et se familiariser à son auditoire en tenant compte des valeurs, des opinions et des croyances de ceux qui l'écoutent afin d'exercer correctement une influence sur lui, à provoquer une réaction, une flexion où une action est susceptible de se manifester au moment même où il s'exprime, autrement dit pour que l'auditoire adhère à sa thèse l'orateur doit partir des points d'accord qui se construisent nécessairement sur des valeurs communes.

Nous pouvons dire donc, l'orateur pour atteindre son objectif il essaye de convaincre son auditoire et cela par le fait de mettre en place des arguments qui sont logiques ou émotionnels ou dans certains cas les deux à la fois.

9.1 Argumenter

Argumenter nous pouvons le définir comme étant la volonté du sujet parlant à convaincre, persuader ou délibérer son auditoire. Argumenter ne consiste pas seulement à soutenir ou à contester une opinion, mais il vise aussi à agir sur l'autre en cherchant à le convaincre ou à le persuader. Donc argumenter peut signifier justifier une opinion que l'orateur veut faire adopter ou partager mais dans les deux cas son intention est celle de tenir un discours efficace.

9.2 Les arguments

Un argument est un énoncé utilisé par l'orateur pour appuyer ou rejeter une idée, une proposition, un point de vue ou une décision. Il a pour objectif de susciter l'adhésion du public ou d'orienter son opinion. L'argument peut s'appuyer sur des vérités largement admises et partagées, ou bien sur des idées plus abstraites qui nécessitent un développement afin d'être comprises et acceptées par l'auditoire.

En outre, les arguments ne sont pas présentés de manière aléatoire, mais selon une organisation logique. Pour être efficaces, ils doivent être structurés de façon cohérente, chaque argument s'enchaînant avec le précédent afin de former un ensemble homogène. Cette progression facilite la compréhension du raisonnement par l'auditoire et renforce ainsi la capacité de persuasion ou de conviction de l'orateur.

9.3 Les procédés argumentatifs

9.3.1 L'explication

Elle amène toute une série de précisions qui permettent d'éclairer le destinataire et de répondre à son questionnement.

9.3.2 La démonstration

Ce procédé cherche d'abord à justifier un fait ou un point de vue, en démontrant que ce qu'est avancé est évident et doit être accepté par le bon sens commun.

9.3.3 La réfutation

Rejette la thèse adverse en utilisant le lexique de la concession, puis de la négation et de l'opposition. Cela permet de mieux affirmer son opinion et d'attirer avec plus de force l'adhésion du destinataire.

9.3.4 La définition

La définition sert à décrire une chose, une idée ou un concept. Ce qui permet à l'énonciateur du texte de mieux informer le destinataire et d'attribuer de la crédibilité à ses propos. Le destinataire pourrait aussi donner une définition qui correspond à ses valeurs, en utilisant par exemple des marqueurs de modalité.

9.3.5 L'appel à l'autorité

L'appel à l'autorité donne une grande crédibilité aux propos tenus par le politicien puisque ce procédé argumentatif présente les dires, les actions ou les réalisations d'une personne reconnue pour son implication politique, artistique, sociale, scientifique, etc. On peut citer le nom de la personne ou rapporter ce qu'elle a fait.

9.3.6 L'exemple

L'exemple permet de forcer les propos du politicien de façon concrète. L'exemple prouve que le propos est réaliste, proche des réalités de la vie pratique. Le locuteur fait recours à l'exemple, entre autres, lorsqu'il fait référence à une situation normale ou exceptionnelle qui est déjà arrivée ou qui pourrait arriver.

9.3.7 Le contre-exemple

Le contre-exemple sert à démolir un exemple qui contribuerait à appuyer un argument adverse. L'auteur utilise le contre-exemple pour pointer la faille qu'aurait un discours contraire au sien.

9.3.8 Le raisonnement déductif (cause-effet)

L'objectif du raisonnement déductif est d'afficher les conséquences qui seraient engendrées par une action, une décision, un événement, etc. pour prouver la logique de l'argument. Il peut servir, entre autres, à éveiller la conscience ou à faire peur.

9.3.9 Le fait

Le fait consiste à présenter des données statistiques, une parole, un événement, une action, etc. qui viennent appuyer l'argumentation. Quand il fait référence à un fait, le politicien donne souvent une précision de temps, ce qui a pour effet d'attribuer de la crédibilité à sa position.

9.3.10 L'analogie

L'analogie est une sorte de comparaison qui aide à établir un lien de ressemblance entre deux éléments. Cette dernière peut être utile pour renforcer la définition qu'on donne à une chose, à une personne ou à un concept. Aussi, elle confère du style au texte.

9.3.11 La description

La description consiste en la présentation d'un élément pour retirer les principales caractéristiques. Elle a pour effet de renforcer l'argument auquel elle est rattachée.

10. La rhétorique

D'après Platon (1991 :6) « La rhétorique était une parole destinée à un auditoire qu'elle tente d'influencer en proposant des thèses susceptibles de lui paraître raisonnables. La rhétorique s'exerce dans tous les domaines où il s'agit d'adopter une opinion ou de prendre une décision ».

Aristote avance dans sa théorie qu'un auditoire est sous l'influence de l'orateur via « le triangle persuasif » qui représente trois registres bien définis. Mais avant d'aller plus loin dans sa conception de la rhétorique, il faut d'abord faire la distinction entre persuader et convaincre. Pour convaincre, le locuteur s'adresse à la raison et pour persuader les sentiments, à l'affectivité. Maintenant que les deux termes ont été distingués, continuons avec la conception d'Aristote qui englobe trois types d'arguments « logos », « ethos » et « pathos ».

10.1 Les procédés rhétoriques

10.1.1 Les figures de style

Une figure de style est un procédé ayant une fonction esthétique qui agit sur la langue et crée un effet ou une sonorité mais Perlman affirme (1977 :30) qu'une figure peut avoir aussi une fonction argumentative : « Une figure est argumentative si son emploi, entraînant un changement de perspective, paraît normal par rapport à la nouvelle situation ainsi suggérée. Cependant, si le discours n'entraîne pas l'adhésion de l'auditeur, la figure sera perçue comme ornement, comme figure de style, restant inefficace comme moyen de persuasion. »

10.1.2 Le Triangle persuasif

Aristote distingue trois types de registres 'arguments' dans la rhétorique classique :

-L'argument éthique.

-L'argument pathétique.

-L'argument logique.

Aristote (1960 :77) les a décrits en expliquant la façon dont ces arguments peuvent influencer et persuader l'autre :

« Les preuves administrées par le moyen du discours sont de trois espèces : les premières consistent dans le caractère de l'orateur ; les secondes, dans les dispositions ou l'on met l'auditeur ; les troisièmes dans le discours même, parce qu'il démontre ou paraît démontrer. On persuade par le caractère, quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi, car les honnêtes gens nous inspirent confiance plus grande et plus prompte sur toutes les questions en général, et confiance entière sur celles qui ne comportent point de certitude, et laissent une place au doute. Mais il faut que cette confiance soit l'effet du discours, non d'une prévention sur le caractère de l'orateur. Il ne faut donc pas admettre, comme quelques auteurs de techniques, que l'honnêteté même de l'orateur ne contribue en rien à la persuasion ; c'est le caractère qui, peut-on dire, constitue presque la plus efficace des preuves. La persuasion est produite par la disposition des auditeurs, quand le discours les amène à éprouver une passion ; car l'on ne rend pas les jugements de la même façon selon que l'on ressent peine ou plaisir, amitié ou haine. [...] C'est le discours qui produit la persuasion, quand nous faisons sortir le vrai et le vraisemblable de ce que chaque sujet comporte de persuasif. »

10.1.2.1 L'ethos (argument éthique)

Ducrot (1984 :200) définit l'argument éthique comme suit : « Un des secrets de la persuasion telle qu'elle est analysée depuis Aristote est, pour l'orateur, de donner lui-même une image favorable, image qui séduira l'auditeur et captera sa bienveillance. Cette image de l'orateur, désignée comme ethos ou « caractère », est encore appelée quelquefois l'expression est bizarre mais significative « mœurs oratoire ». Il faut entendre par là les mœurs que l'orateur s'attribue à lui-même par la façon dont il exerce son activité oratoire. Il ne s'agit pas des affirmations flatteuses qu'il peut faire sur sa propre personne dans le contenu de son discours, affirmations qui risquent au contraire de heurter l'auditeur, mais de l'apparence que lui confèrent le débit,

l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots, des arguments (le fait de choisir ou de négliger tel argument peut apparaître symptomatique de telle qualité ou de tel défaut moral). »

Cette notion ne se limite pas uniquement à la production verbale » mais elle regroupe aussi le comportement « physique », une façon spécifique de s'habiller ou de se tenir correctement. C'est ce que Maingueneau (2007 :70) appelle « La corporalité » : « Cette notion d'ethos recouvre non seulement la dimension proprement vocale, mais aussi l'ensemble des déterminations physiques et psychiques attachées par les représentations collectives au personnage de l'énonciateur. Le garant, dont le lecteur doit construire la figure à partir d'indices textuels de divers ordres, se voit ainsi affecter un caractère et une corporalité, dont le degré de précision varie selon les textes. Le « caractère » correspond à un faisceau de traits psychologiques. Quant à la « corporalité », elle est associée à une complexion corporelle, mais aussi à une manière de s'habiller et de se mouvoir dans l'espace social. L'ethos implique en effet une discipline du corps appréhendé à travers un comportement global. Caractère et corporalité du garant proviennent donc d'un ensemble diffus de représentations sociales valorisées ou dévalorisées, sur lesquelles l'énonciation s'appuie et qu'elle contribue en retour de conforter ou à transformer. »

10.1.2.2 Pathos (argument pathétique)

Le pathos constitue le pôle de l'argumentation affectif, il désigne un débordement émotionnel qui vise à persuader le public, à orienter ses comportements et à mobiliser ses actions et c'est en créant un lien émotionnel puissant que l'orateur parviendra à adhérer l'auditoire à sa prise de position. La manière la plus commune d'y parvenir est de raconter une histoire qui adapte la logique rationnelle en un objet palpable et présent. Pour élucider la notion du pathos et les moyens fondamentaux qui permettent l'adhésion de l'auditoire Maingueneau et Charaudeau (2002 :424) ont dit que :

Pour élucider la notion du pathos et les moyens fondamentaux qui permettent l'adhésion de l'auditoire ont dit que : « Les vertus de la parole pathétique sont proches de la parole magique. Règles de construction du pathos. A la suite de H. Lausberg (1960 : 257), nous pouvons exprimer sous forme de règles pratiques les moyens fondamentaux permettant d'induire de l'émotion chez l'interlocuteur ou l'auditoire par l'action discursive :

Montrez-vous émue ! L'orateur doit se mettre (ou feindre d'être) dans l'état émotionnel qu'il souhaite transmettre. Il propose à son auditoire un modèle d'émotion, capable de déclencher les mécanismes de l'identification empathique. Le travail émotionnel s'appuie sur le travail de

l'ethos, qui en quelque sorte prépare le terrain. Le discours mobilise toutes les figures (exclamation, interjections, interrogation...) qui authentifient l'émotion du sujet parlant.

Montrez des objets ! Le poignard de l'assassin, la poupée de la petite fille... A défaut des choses elles-mêmes, « montrez des peintures ! » d'objets ou de scènes émouvantes, technique promise à un grand avenir : « Filmez la tache de sang ! » Ces règles portent sur la présentation et la représentation des stimuli. Comme cas particulier, elles incluent la représentation directe de l'émotion « Montrez des sujets émus ! » :

Montrez les larmes de la mère de la petite fille, la joie des vainqueurs, la déception des vaincus... Il s'agit de moyens extra discursifs demandant à être encadrés discursivement.

Décrivez des choses émouvantes ! Autrement dit, à défaut de pouvoir montrer, utilisez des moyens cognitifs-linguistiques de la description. Au besoin, amplifiez ces données émouvantes ! » ; Utilisez « un langage qui tend à exaspérer les faits indignes, cruels, odieux » Au besoin, « rendez émouvantes les choses indifférentes ! »

10.1.2.3 Le logos (Argument logique)

Le logos est le pôle logique du discours, il fait appel à la raison et à la logique en déployant des arguments susceptibles d'être reconnus comme valides (pertinentes). La démarche logique du logos implique des procédés rationnels comme : la déduction, l'explication, l'exemple, l'induction voire l'analogie.

Gilles Declercq (1992 :58) s'attache à l'appellation d'Aristote vis-à-vis ces trois types d'arguments, définit la « preuve logique » de la façon suivante : « Elle est constituée par « le discours même, parce qu'il démontre ou paraît démontrer ». Les deux premiers types de preuves concernent les sujets de la persuasion : la preuve éthique, l'orateur, acteur de la persuasion ; la preuve pathétique, l'auditeur-cible de la persuasion. A la différence de ces preuves subjectives, la preuve logique est une preuve objective, car elle procède du discours démonstratif même.

Elle définit l'argumentation rationnelle par la capacité persuasive interne du langage. Déterminer la manière dont il faut structurer discursivement un raisonnement pour persuader un auditoire : telle est la finalité de la preuve logique. C'est en adjoignant aux preuves subjectives la preuve logique qu'Aristote fonde authentiquement une méthode d'argumentation discursive ; son étude nous place au cœur même des structures rhétoriques de l'argumentation ».

Chapitre II

Les procédés énonciatifs

1. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours d'Elisabeth Borne.

Le Hamas n'est pas le peuple palestinien.

C'est le titre du discours prononcé par Elisabeth Borne la première ministre à l'Assemblée nationale le 23 octobre 2023.

Nous pouvons dire que, pour elle, le Hamas représente un mouvement terroriste islamiste et ne représente en rien le peuple palestinien ni la cause palestinienne, ce qui veut dire que c'est un mouvement qui cherche la déstabilisation du pays et faire la guerre contre Israël.

Dans ce discours nous pouvons citer trois objectifs principaux

Le premier, c'est rappeler la position de la France et du gouvernement.

Le second, c'est dénoncer les crimes et les conséquences de l'attaque du 7 octobre.

Un troisième est un but implicite, celui de défendre Israël et de justifier ses crimes.

1.1 Les marqueurs grammaticaux

1.1.1 Les pronoms personnels

Le pronom personnel qui domine dans le discours d'Elisabeth Borne est la première personne du singulier le *je*

Elisabeth Borne se positionne en utilisant *je* première ministre pour parler de plusieurs points :

- Le débat souhaité sur l'attaque du Hamas le 7 octobre dernier

« *je sais qu'il était souhaité par la plupart d'entre vous* »

- Rappeler le bilan des attaques du Hamas sur la population israélienne en mettant de côté les Palestiniens

« *Je tentais à rappeler ce bilan ...* »

- Sa solidarité avec le peuple israélien et les victimes françaises

« *Je tenais à dire une nouvelle fois ma solidarité envers le peuple Israélien dans cette épreuve.* »

Le pronom *je* est présenté sous deux formes *je* et *j'*, dans les deux cas il représente la même personne. Il est associé dans la plupart du temps avec des verbes conjugués au présent ou au passé composé.

Par l'utilisation de ce pronom, la première ministre se montre engagée et se montre mise du côté des Israéliens. Elle essaye tout au long de son discours de convaincre ses auditeurs en les faisant adhérer à ce qu'elle croit et les inviter ainsi à la rejoindre

Le **nous** politique qui représente un acte de langage fort, la première ministre l'utilise pour parler au nom de son gouvernement :

- Elle parle de la solidarité de son gouvernement pour les victimes israéliennes et françaises.

« ... **nous sommes** à leur côté »

- Evoquer l'aide de la France et de son gouvernement après les attaques du Hamas.

« **Nous sommes** en lien permanent avec ces familles pour répondre à leurs inquiétudes »

- Elisabeth Borne dans cet exemple utilise le pronom **nous** pour établir une relation entre elle et les députés afin de convaincre les députés qu'ils ont une responsabilité et doivent agir comme elle :

« ...**nous devons** l'affirmer avec force dans la lutte contre le terrorisme ».

1.1.2 Les possessifs

- Elisabeth Borne a utilisé les possessifs **mon** et **ma** ont la même signification que celle du pronom personnel **je** ils désignent la première ministre et son gouvernement.

« ...si je **m'**apprête à évoquer les milliers de victimes civiles de Gaza ».

- Les possessifs **notre** et **nos** ont la même signification que le pronom personnel **nous**, il implique l'autorité du locuteur par apport à son auditeur

« L'autorité Palestinienne est **notre** interlocuteur légitime qui se bat depuis des années pour la paix ».

« Dans Chacune de **nos** interventions nous aurons l'occasion de faire entendre nos sensibilités politiques et **nos** différences ».

1.1.3 Les déictiques spatiotemporels

Elisabeth Borne a employé des déictiques spatiotemporels pour évoquer des événements importants dans son discours dans le but d'attirer l'attention de son auditoire sur les faits.

- Ce déictique spatial **cette région** ne sera compris que lorsqu'il sera intégré dans sa situation détonation.

« Cette attaque n'était en rien comparable aux épisodes de violence comme il y en a malheureusement eu d'autres dans l'histoire de **cette région** ».

Elisabeth Borne a utilisé des déictiques temporels pour

- Citer des événements cruciaux et significatifs et donner plus d'information des actions passées

« **Ce mois d'octobre** a été marqué par un nouveau surgissement de la violence au proche orient »

Elle parle des attaques du Hamas le **7octobre2023** à Israël qu'elle qualifié de terrorisme

- Indiquer une chronologie des événements

« **Chaque jour** a révélé son lot d'atrocité dans des kibboutz comme à Berry Faraz ».

- Pour projeter des faits dans le futur

« ...**ce soir** à New York précisément pour faire avancer les négociations au conseil de sécurité ».

A noter que ces indices temporels n'ont pas de signification que dans le contexte dans lequel ils sont émis et par rapport à un temps pris comme référence.

1.2 La modalisation

1.2.1 La modalité d'énoncé

1.2.1.1 Modalité appréciative

-Par l'emploi des adjectifs qui ont une valeur péjorative émergeant dans les exemples suivants Elisabeth Borne a exprimé un jugement de valeur à l'encontre du Hamas, on le qualifiant d'organisation terroriste et qualifie ses crimes de barbare.

« Une attaque terroriste **barbare** a été menée par le Hamas ».

« ...il s'agissait d'une action **complexe et préméditée** qui visait à atteindre Israël ».

1.2.1.2 La déontique

- En utilisant la modalité déontique, Elisabeth Borne exprime l'obligation de lutter contre le terrorisme (elle parle du Hamas en tant qu'organisation terroriste) en utilisant le verbe de modalité devoir

« *Nous devons l'affirmer avec force dans la lutte contre le terrorisme* »

- Elle exprime l'interdiction de se renier face à de tels crimes en incitant les députés à se positionner du côté d'Israël

« nous ne **devons jamais** perdre de vue ce qui fait de nous des démocraties, nos valeurs, le respect de l'état de droit comme le droit international humanitaire » .

1.2.1.3 L'épistémique

Le mot épistémique exprime le doute, la certitude en employant : Il est certain Il est inventable, certainement, sûrement

- La première ministre exprime sa certitude, que le Hamas ne représente pas les Palestiniens
« Soyons **très clair**, les Palestiniens ne sont pas le Hamas, le Hamas n'est pas le peuple palestinien ».

- Elle exprime sa certitude en parlant de la riposte d'Israël qu'elle légitime

« Israël **a évidemment** le droit de se défendre face au terrorisme ».

1.2.2 La modalité d'énonciation

1.2.2.1 Phrases assertives

Le discours d'Elisabeth Borne est de type déclaratif

- Raconter un évènement marquant celui de l'attaque menée par le Hamas le 7 octobre à Israël

« Ce mois d'octobre **a été marqué par un nouveau surgissement de la violence au Proche-Orient** ».

-Etaler les conséquences de l'attaque du Hamas sur Israël

« Au total près de **1400 personnes ont été tuées** dans les attaques terroristes de ce mois d'octobre... »

- Rappeler sa solidarité et celle de son gouvernement à Israël

« Je tenais à dire une nouvelle fois **ma solidarité** envers le peuple Israélien dans cette épreuve » ».

- Sensibiliser contre le terrorisme qui pourra menacer la France

« Notre pays ne connaît que trop bien le lourd tribut des attentats et nous devons l'affirmer avec force dans **la lutte contre le terrorisme** » ».

➤ Mettre en lumière l'aide apportée par la France

« Tout d'abord, **nous agissons** depuis la première heure pour la sécurité... » »

➤ Rappeler le droit d'Israël à se défendre

« Israël a évidemment le droit de se défendre face au terrorisme. » »

1.2.2.2 Phrases injonctives

Le but qui se situe derrière l'emploi des phrases impératives par Elisabeth Borne est :

➤ D'agir sur son auditoire en l'invitant à se positionner du côté d'Israël en condamnant le Hamas

« **Nous devons** faire preuve d'aucune ambiguïté face à de tels crimes. » »

« **Il nous fait agir** en responsabilité ... »

2. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Mathilde Panot.

La France doit avoir le courage de paix et exiger le cessez le feu

C'est le titre d'un discours prononcé par Mathilde Panot la présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale.

Par ce titre la présidente des insoumis dénonce l'absence de demande de « « cesser le feu » » par la France.

Le but de ce discours est de condamner tous les crimes de guerre commis par Israël à Gaza et ceux commis par le Djihad islamique, en incitant la France à parler d'une voix forte et d'agir pour imposer un cessez- le-feu immédiat.

2.1 Les marqueurs grammaticaux

2.1.1 Les pronoms personnels

➤ Le pronom personnel qui domine dans le discours de Mathilde Panot est la première personne du pluriel **nous** inclusif qui inclut la présidente du groupe LFI Mathilde Panot ainsi que tous les membres de son groupe

« **Nous pensons** aux 200 morts étrangers... »

« Voilà les mots que **nous prononçons** depuis plus de deux semaines désormais et qui **nous valent** tombereaux d'insultes et menaces de mort »

« *Nous condamnons tous les crimes de guerre* »

- Dans ces phrases le **nous** est inclusif ayant comme référence le *je* Mathilde Panot et son auditoire, les députés.

« *Nous parlons face à un cimetière* »

« *Nous assistons à une guerre coloniale...* »

Le *nous* dans la plupart des cas est associés à des verbes qui sont conjugués au présent

2.1.2 Les possessifs

Mathilde Panot se sert des possessifs dans son discours comme nous pouvons le constater dans ce qui suit :

- Le **notre** et le **nos** dans ces exemples ont la même signification que celle du pronom personnel *nous* ils désignent à la fois l'orateur et son auditoire (Mathilde Panot et les députés) cette fois il implique la collectivité et l'union.

« *Ce qui se passe à Gaza devrait foudroyer **notre sens de l'humanité*** »

« *Nos **larmes** ne peuvent pas être à géométrie et à géographie variables* »

2.1.3 Les déictiques spatio-temporels

Mathilde Panot a fait référence aux différents moments et lieux pour évoquer des événements importants dans son discours afin d'attirer l'attention de son auditoire.

Les déictiques temporels sont employés dans le but de :

- Parler des attaques du Hamas de 7 octobre 2023 à Israël ce qui a renouvelé le vieux conflit

« *Ce qui s'est produit le **7 octobre** est un épisode abominable...* »

- Parler du jour de l'énonciation

« *À **l'heure où je parle**, 1400 israéliens ont été tués ...* »

« *Nous pensons à tous les otages détenus **aujourd'hui**, parmi eux, à nos compatriotes* »

- Donner plus d'informations sur des actions passées

« *Il n'y a qu'en France où un responsable de la CGT est arrêté à **6h du matin** chez lui pour apologie du terrorisme du fait d'un tract appelant à la paix* »

« ...**hier** encore à l'appel de la CGT, de la FSU, de solidaires... » » trois points de suspension et deux ou un !

Citer une chronologie d'événements

« Il n'y a qu'en France ou la solidarité avec un peuple bombardé **depuis le 14 jours** est criminalisée »

A préciser que ces déictiques temporels ne sont significatifs que lorsqu'ils seront accompagnés de leur situation d'énonciation.

2.2 La modalisation

2.2.1 La modalité d'énoncé

2.2.1.1 Modalité appréciative

Mathilde Panot a employé des adjectifs affectifs exprimant son engagement émotionnel par rapport à la situation que subissent les Palestiniens à Gaza, ces adjectifs montrent aussi la gravité du conflit auquel la France préfère garder son silence à la place d'exiger Israël à cesser le feu.

« Cette vision du monde profondément **raciste** »

« D'un massacre d'une plus **grande** ampleur encore »

« Ces temps **tragiques** »

« Un épisode **abominable** »

2.2.1.2 La déontique

➤ Par l'emploi de la modalité déontique Mathilde Panot veut rappeler la France de son devoir d'agir pour résoudre le conflit et cela en exigeant le cessez-le-feu

« la France **doit** parler d'une voix forte pour œuvrer à la paix et au cessez-le-feu »

« La France **doit** urgemment agir pour le cessez-le-feu pas faire taire ceux qui le demandent »

➤ Elle a aussi rappelé les députés que, eux aussi, ont un devoir à assumer celui d'agir pour œuvrer à la paix

« **Nous devons** puiser le courage de la paix »

2.2.1.3 L'épistémique

- Mathilde Panot a exprimé sa certitude, celle de tenir à côté de la justice en condamnant tous les crimes de guerre et en ne justifiant aucun.

« *Un crime de guerre n'est pas justifiable en aucun cas* »

2.2.2 Les modalités d'énonciation

2.2.2.1 Phrase assertive

Ces phrases sont employées par Mathilde Panot pour :

- Présenter des informations à son auditoire dans le but de sensibiliser les députés sur la gravité de la situation et les inciter ainsi à agir

« *Dans le concret des nations pour la paix la voix de la France manque* »

« *Plus de 2 millions de personnes privées d'eau, de nourriture, d'électricité, de carburant et de médicaments* ».

- Elle a évoqué sa position et celle de son groupe qui vont tenir à côté du droit.

« *... Les insoumis n'auront pas à rougir devant l'histoire de défendre la position historique de la France* »

Phrase interrogative

L'orateur pose des questions ouvertes à la première ministre Elisabeth Borne.

- Mathilde Panot n'attend pas de réponse mais c'est une façon d'inciter les autres députés à réfléchir et de capter leur attention.

« *Pourquoi la France reste-t-elle silencieuse ?* »

« *Pourquoi la France est-elle incapable de dénoncer avec la même force les crimes de guerre commis par ... ?* »

Phrase injonctive

Traditionnellement, les formes impératives sont mises en place pour donner un ordre.

- Dans ces exemples, elles sont utilisées dans le but d'inciter la France à agir.

« *La France doit parler d'une voix forte ...* »

« *La France doit urgemment agir pour le cessez-le-feu...* »

➤ Pour inviter les députés à agir et défendre la position historique de la France.

« *Nous devons puiser le courage de la paix ...* »

3. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Sofie Merckx

(Le monde n'oubliera pas ce deux poids deux mesures)

C'est le titre du discours prononcé par Sofie Merckx cheffe du groupe PTB le 13 décembre 2023. Son but principal c'est de condamner les crimes de guerre à Gaza.

3.1 Les marqueurs grammaticaux

3.1.1 Les pronoms de personne

Les pronoms personnels je et nous sont utilisé avec la même fréquence par Sofie Merckx

La première personne du singulier le **je** est présenté sous deux formes **je** et **j'**. Il se réfère dans les deux cas à la même personne la cheffe du groupe PTB Sofie Merckx.

➤ Elle parle en tant que cheffe du groupe PTB et personnalise ses propos.

« *Aujourd'hui **je** suis ici pour vous demander une chose simple* ».

« *Alors il y a une question que **je** me pose* ».

Revenons au pronom **nous** il est utilisé par l'orateur pour parler au nom des députés et de tout son groupe PTB

➤ Il inclut dans ce discours (Sofie Merckx les membres de son groupe et son auditoire)

« *Ça fait maintenant soixante jours que **nous** assistons à l'horreur la plus absolue* ».

« *Chers collègues le monde **nous** regarde le monde regarde ce qui se passe et n'oubliera pas ...* »

« ***Nous** sommes de plus en plus nombreux à plus accepter ce deux poids deux mesures* ».

3.1.2 Les possessifs

Sofie Merckx na pas utilisé les possessifs dans son discours

3.1.3 Les déictiques spatio-temporels

Dans le but d'attirer l'attention de l'auditoire sur les faits importants. Sofie Merckx a utilisé des déictiques spatiotemporels.

➤ Nous commençons avec **les déictiques de lieu**

L'adverbe *ici* est parmi les indices de lieu il a comme référence le lieu de la production du discours

« *Aujourd'hui je suis **ici** pour vous demander une chose simple* ».

L'adverbe *là-bas* a comme référence un lieu situé plus loin ».

« *Puis les gens ils fuient à Rafa encore plus loin et **là-bas** aussi maintenant il y a des bombardements* ».

Ces adverbes ne prennent pas de signification ou de référence que dans la situation dans laquelle ils sont produits

Pour les déictiques temporels, ils sont employés dans le but de :

➤ Indiquer une chronologie des événements en évoquant les conséquences lourdes sur les Palestiniens

« « *...**en quelques semaines** du temps au lieu de 140000 habitants il y a eu plus de 600000 personnes à Canyunes* » ».

« *Ils ne briseront jamais la volonté de peuple palestinien de vivre en paix et dignement et **chaque jour** dans le monde entier dans le nord et le sud* »

➤ Parler du jour de l'énonciation

« ***Aujourd'hui** on laisse passer des matériels militaires par le port d'envers en direction d'Israël* »

➤ Parler des actions passées

« *Le secrétaire général de l'ONU a activé **hier** l'article 99 et avec lui nous sommes de plus en plus nombreux à plus accepter ce deux poids deux mesures* ».

➤ Rêver d'un nouveau futur

« ***Un jour** le peuple palestinien pourra vivre librement et en paix* »

Les déictiques temporels ne seront pas compris que dans le contexte dans lequel ils se sont émis.

3.2 La modalisation

3.2.1 La modalité d'énoncé

3.2.1.1 Modalité appréciative

- Cette modalité est utilisée par Sofie Merckx dans le but de dénoncer les atrocités que Israël commis envers les Palestiniens. Elle a employé les adjectifs qui ont une valeur péjorative l'orateur exprime un jugement de valeur et dénonce les atrocités que Israël commis envers les Palestiniens.

« *Ça fait maintenant soixante jours que nous assistons à l'horreur la plus absolue* ».

« *Pour Israël toute la population gazaoui est **une cible** pour eux personne n'est trop vieux trop malade trop jeune ou trop fragile* ».

« *Pour Israël chaque palestinien est **une cible légitime*** ».

3.2.1.2 L'épistémique

Elle exprime la certitude que Israël n'arrivera pas a brisé l'espoir des Palestiniens.

« *Ils ne briseront jamais la volonté de peuple palestinien de vivre en paix* ».

3.2.2.3 La déontique

Sofie Merckx n'a pas employé la modalité déontique dans son discours.

3.2.2 Modalité dénoncée

3.2.2.1 Phrase assertive

Elle emploie ce type de phrases assertives pour affirmer ses idées et donner plus d'information à son auditoire

- Demander aux députés d'envoyé une demande pour exiger le cesser le feu à Gaza

« *Aujourd'hui je suis ici pour vous demander une chose simple C'est que le parlement ici demande un cesser le feu à Gaza* ».

- Citer le nombre macabre des victimes de guerre

« *Depuis le 7 octobre on dénombre 16 milles palestiniens tués à Gaza ,70 % sont des femmes et des enfants au moins 6000 milles enfants ont été tués* ».

3.2.2.2 Phrase interrogative

- Ce type de phrases est utilisé pour poser une question à laquelle elle répond juste après dans le but d'éclaircir son propos.

« *Comment se fait-il que Israël en fait se sente si puissante qu'il bat fou toutes les règles d'internationales ?* »

➤ La réponse était la suivante

« *Chers collègues ça c'est par ce que ce qui se passe aujourd'hui n'a pas commencé le 7 octobre mais bien avant depuis 1948 le jour de la nakba et l'installation de l'état d'Israël* »

3.2.2.3 Phrase injonctive

Ce type de phrase n'est pas employé par Sofie Merckx.

4. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Marine le Pen.

Marine le Pen a prononcé un discours le 23 octobre 2023 à l'Assemblée nationale. Le but de ce discours dénoncer les attaques du Hamas et défendre Israël.

4.1 Les marqueurs grammaticaux

4.1.1 Les pronoms de personne

Le pronom personnel qui domine dans le discours de Marine le Pen est la première personne du singulier le *je* il est présenté sous deux formes *je* et *j'*. Il représente toujours la même personne Marine le Pen.

➤ A chaque fois le *je* émerge il dénote Marine le Pen qui parle au nom de rassemblement national pour rappeler le droit d'Israël à se défendre.

« *Israël a le droit de se défendre et je considère même que c'est un devoir de l'état disraélien de défendre sa population* ».

➤ Parler de son souhait à combattre l'islamisme

« *Cette attaque sera en outre je l'espère l'occasion d'une prise de conscience mondiale que l'islamisme est un fléau à combattre de toute urgence* ».

➤ Parler du rôle que la France devrait jouer face à ce conflit.

« *Permettez-moi de vous présenter en quelques mots le rôle que je considère que la France devrait jouer et de quelle manière* ».

4.1.2 Les possessifs

- Marine le Pen a utilisé les possessifs *nos* et *notre* qui ont la même valeur du pronom personnel *nous* il implique l'autorité par rapport à son auditoire comme dans les exemples :

« *Les attentats déjoués récemment par **nos** services sont là pour nous rappeler que nous français c'est une urgence bien réelle* ».

- Le pronom possessif *notre* a la même signification que celle du pronom nous inclusif qui inclut (marine le Pen les députés et les Français) il implique la collectivité et l'union

« *Cette lutte contre le terrorisme islamiste doit commencer par l'interdiction des idéologies islamistes sur **notre** sol* ».

4.1.3 Les déictiques spatiotemporels

Dans le but d'attirer l'attention de l'auditoire sur les faits importants, Marine le Pen a utilisé des déictiques spatiotemporels.

Nous commençons avec les déictiques de lieu.

- Le déictique de lieu *cette région* ne peut être compris et ne prene pas de référence que dans sa situation dénonciation dans laquelle il est produit. Dans l'exemple *cette région* signifie la région du proche orient

« *Pourquoi la voix de la France est-elle si désespérante dans **cette région*** ».

Les déictiques temporels employés par Marine Le Pen sont utilisés pour

- Parler du l'attaque du Hamas en Israël de 7octobre 2023

« *Cette promesse d'apaisement était insupportable ainsi **le 7 octobre dernier** cette terre du proche orient la terre même d'Israël* ».

- Parler du jour de l'énonciation

« *Ces voix **aujourd'hui** inaudibles compte tenu du traumatisme que vient de vivre Israël* ».

- Projeter des faits dans le futur

« *...les nations pourrait servir de guide pour trouver **demain** un règlement au conflit Israël* »

Ces déictiques temporels n'ont pas de signification que dans le contexte dans lequel ils sont produits.

4.2 La modalisation

4.2.1 La modalité d'énoncé

4.2.1.1 La modalité appréciative

Les substantifs repérés dans les exemples suivants ont une valeur péjorative, ils sont utilisés par Marine le Pen pour

- Exprimer son avis sur les attaques du 7 octobre 2023 et pour qualifier le Hamas d'organisation terroriste, et ses actes de crime contre l'humanité et de guerre.

« ...pour **une organisation terroriste islamiste**, le Hamas... »

« Depuis plus d'un demi-siècle **les atrocités** le peuple juif n'a pas connu **un tel massacre** ».

« Il est certain que **ces attaques** sont **un crime** contre les hommes et **un crime contre la paix** ».

4.2.1.2 La déontique

Marine le Pen par l'emploi de cette modalité qui désigne la permission l'interdiction, l'obligation, le facultatif

- Evoque l'obligation de condamner les crimes commis par le Hamas à Israël

« ... **elle devait être condamnée** sans réserve par tous ceux attachés à la vie à la justice et la dignité ».

- Conseiller la politique française de trouver d'améliorer ses relations avec les pays du proche orient.

« Je redis avec force ici qu'il faut **oui voler vers l'Orient compliqué** avec des idées simples ».

- Elle exprime la nécessité de saluer l'engagement contre le frérisme et la lutte contre l'islamisme

« Il **faut** saluer l'engagement contre le frérisme alors que la France ... »

4.2.1.3 L'épistémique

- Marine le Pen a utilisé la locution sans doute, pour exprimer la certitude que le Hamas n'est pas seul, il est soutenu par d'autres mouvements ou organisation ennemis d'Israël.

« ... pour une organisation terroriste islamiste le Hamas **sans doute** soutenu par des régimes guidés par la haine d'Israël ».

- Elle a exprimé la certitude en employant la locution verbale il est certain que pour exprimer son degré de certitude de qualifier les crimes du Hamas par crime contre la paix

« **Il est certain** que ces attaques sont un crime contre les hommes et un crime contre la paix ».

4.2.2 Les modalités d'énonciation

4.2.2.1 Phrase assertive

Nous remarquons que le discours de Marine le Pen est de type déclaratif et ceci pour mieux présenter les informations nécessaires à son auditoire.

- Parler plus des attaques du 7 octobre en donnant son avis sur le conflit.

« **Le 7 octobre dernier** cette terre du proche orient la terre même d'Israël une nouvelle fois été baignée par le sang de plusieurs centaines d'innocents bébés femmes hommes et vieillards israéliens et de nos compatriotes ».

- Légitimer la riposte d'Israël.

« Des conséquences de cette attaque sont désormais multiples la première est entendue la riposte d'Israël **cette riposte est tout à fait légitime** comme l'a rappelé à de multiples reprises l'ONU Israël a le droit de se défendre... »

- Evoquer le rôle qu'elle devrait jouer la France.

« **Le rôle que je considère que la France devrait jouer et de quelle manière** »

4.2.2.2 Phrase interrogative

- Ce type de phrases est employé dans le but de poser une question pour allécher l'attention de l'auditoire, en l'incitant à réfléchir sur ce qui a été avancé par elle

« **Pourquoi** la voix de la France est-elle si désespérante dans cette région tout particulièrement ? »

4.2.2.3 Phrase injonctive

- Pour exprimer un ordre, celui de combattre le terrorisme et de condamner ses crimes comme dans les exemples suivants

« Cette lutte contre le terrorisme islamiste **doit commencer** par l'interdiction des idéologies islamistes sur notre sol »

« ...elle **devait** être condamné sans réserve par tous ceux attachés à la vie à la justice et la dignité »

5. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Jean Louis Bourlanges.

Ce discours est prononcé par Jean-Louis Bourlanges le 23 octobre 2023 quelques semaines après l'attaque sanglante de Hamas à Israël le 7 octobre. Dans le but **de de** dénoncer avec véhémence les attaques du Hamas de 7 octobre en Israël et rappeler la nécessité pour l'Europe d'œuvrer pour la paix entre Palestiniens et Israéliens.

5.1 Les marqueurs grammaticaux

5.1.1 Les pronoms personnels

Jean-Louis Bourlanges se positionne en utilisant le **je** et le **nous**.

Le **je** désigne le sujet parlant dans notre discours c'est Jean Louis Bourlanges.

- En employant le pronom personnel **je** l'orateur personnalise ces propos il parle de lui-même en tant que président de la commission des Affaires étrangères, membre du Modem.

« **Je terminerai je suis le porte-parole du MoDem je suis donc tenu à une double exigence tenir un discours équilibré** ».

« **Je l'ai fait et défendré la cause européenne** ».

« **Je termine en évoquant le rôle essentiel que doit jouer l'Union européenne** ».

- Pour la première personne du pluriel le **nous** il désigne un nous inclusif il inclut (Jean Louis Bourlanges et les députés), C'est un nous de rassemblement et d'union et de collectivité. La présentation de nous ici est une manifestation d'une volonté de convaincre les députés de l'assemblée nationale qu'il y'a une responsabilité sur le cou des députés concernant le conflit et la crise qui se joue au proche orient en les invitant à réagir.

« **Que pouvons-nous faire pour aider les peuples pour aider les peuples à tracer le bon chemin** »

« **sachons faire de ces gestes fort l'instrument du retour des otages** »

« **il nous appartient de nous associer à leurs efforts** »

5.1.2 Les possessifs

L'orateur utilise les possessifs dans son discours pour faire agir son auditoire, le possessif *nos* à la même valeur du pronom personnel *nous*

- Il parle au nom de tous les députés présents à l'assemblée nationale :

« ...la plume de la tragédie qui s'écrit sous **nos** yeux »

« « C'est de la réponse à cette question que doivent dépendre **nos** réactions » »

5.1.3 Le cadre spatio-temporel

Les déictiques spatiotemporels sont employés par l'orateur pour indiquer le temps et le lieu des événements déroulés ils peuvent avoir plusieurs fonctions comme

- Pour les déictiques temporels, ils sont employés dans le but de :

Donner plus d'information sur des actions passées le 7 octobre 2023 renvoie aux attentats commis par le Hamas en Israël

« « **le 7 octobre dernier** cette interminable tragédie a pris un cours décisivement nouveau et d'une gravité exceptionnelle » »

- Jean Louis Bourlanges a l'intention de relier la page de passé en considérant cela comme cause de ce qui est en train de se passer au Proche- Orient (le gouvernement de Netanyahu agit depuis des années comme si le problème palestinien appartenait au passé et que le Hamas n'existe plus et ne menace plus la paix au Proche- Orient).

« « il faut analyser sans œillère ni préjugé ce qui s'est modifié **ces dernières années** sur la scène moyenne orientale » »

Ces déictiques n'ont pas de signification que lorsqu'ils sont reliés à leur situation dénonciation.

5.2 La modalisation

5.2.1 La modalité d'énoncé

5.2.1.1 La modalité appréciative

L'orateur par l'emploi de ces adjectifs porteurs d'une valeur péjorative veut :

- Dénoncer les attaques du Hamas en les qualifiantes du terrorisme

« « cette **interminable tragédie** a pris un cours décisivement nouveau et d'une **gravité exceptionnelle** » »

« « l'agression conduite par le Hamas à la fois **terroriste constitutive** d'un crime de guerre généralisé et adossé à un discours à caractère **génocidaire assumé** » »

« « le Hamas met en scène **les pires** violences sur les populations dans le seul but d'effrayer et d'intimider c'est du terrorisme » »

5.2.1.1.1 La déontique

En employant la modalité déontique l'orateur veut :

- Exprimer le rôle obligatoire que doivent jouer la France et l'Union européenne dans cette crise pour œuvrer à la paix.

« *Le rôle essentiel que **doit jouer l'Union européenne** au service de la paix dans cette région ...* »

5.2.1.1.2 L'épistémique

A travers la modalité épistémique Jean Louis Bourlanges.

- Exprime la certitude que les attaques de Hamas en Israël sont inacceptables.

« **Il est clair que** l'agression conduite par le Hamas à la fois terroriste constitutive d'un crime de guerre généralisé et adossé à un discours à caractère génocidaire assumé ».

- Il exprime son degré de certitude en parlant du droit d'Israël à se défendre.

« *Israël dispose d'un droit **absolu** à se défendre...* »

5.2.2 Les modalités d'énonciation

5.2.2.1 Phrase assertive

Nous voyons que la discours de Jean Louis Bourlanges est de type déclaratif. Il a choisi ce type pour

- Rappeler des faits historiques en relation avec le conflit (la création d'Israël.)

« *Le 29 novembre 1947 l'Assemblée générale des Nations unies décide par 33 voix contre 13 la création de l'État d'Israël* »

➤ Rappeler l'attaque du Hamas de 7 octobre 2023 en Israël qui est le sujet de débat.

« Le 7 octobre dernier cette interminable tragédie a pris un cours décisivement nouveau et d'une gravité exceptionnelle ».

➤ Dénoncer les crimes commis par le Hamas en Israël et les conséquences lourdes sur les populations de Gaza

« le Hamas met en scène les pires violences sur les populations dans le seul but d'effrayer et d'intimider c'est du terrorisme »

➤ Rappeler le rôle que la France a joué dans cette crise pour pouvoir œuvrer à la paix.

« La France la première ministre l'a justement rappelé s'est engagé avec force sur cet enjeu essentiel au-delà des mises en garde ».

5.2.2.2 Phrase interrogative

Ce type de phrase interrogative est utilisé par Jean Louis Bourlanges pour poser aux députés une question qui ne nécessite pas une réponse immédiate.

« Que pouvons-nous faire pour aider les peuples pour aider les peuples à tracer le bon chemin ? »

5.2.2.3 Phrase injonctive

Ce type de phrases impératives est employé dans ce discours dans le but

➤ D'ordonner les députés à réagir face à ce conflit pour éviter une escalade meurtrière.

« Sachons faire de ces gestes fort l'instrument du retour des otages ».

« Il est des moments et des lieux où il est criminel de ne pas être au rendez-vous ».

6. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Fabien Roussel.

Nous allons vers le génocide, il est en cours.

Le discours prononcé par Fabien Roussel le 10 mars 2024 a pour but de dénoncer les crimes de guerre à Gaza.

6.1 Les marqueurs grammaticaux

6.1.1 Les pronoms de personne

Le pronom personnel qui domine dans le discours de Fabien Roussel est la première personne du singulier Le pronom *je* à chaque fois qu'il émerge, dénote le député Fabien Roussel

- Ce pronom est utilisé par l'orateur pour personnaliser ses propos et affirmer ses idées.

« *ce que j'ai entendu ce que je vois c'est que nous allons vers le génocide...* »

Dans la plupart des cas le *je* est associé à des verbes conjugués au présent de l'indicatif.

- Pour le pronom personnel Nous, il est ambigu car nous ne savons pas est-ce que l'orateur parle de lui et de son mouvement ou de lui et de son auditoire

« *nous nous sommes clairement pour trouver une solution politique avec la création de deux états* ».

6.1.2 Les déictiques spatiotemporels

Dans le but d'attirer l'attention de l'auditoire sur des faits importants. Fabien Roussel a utilisé des déictiques temporels

Les dectiques temporels sont employés dans le but de :

- Parler du jour de l'énonciation

« *...donc surtout d'un État palestinien qui **aujourd'hui** non seulement n'existe pas mais le peu qu'il y avait reculé* ».

« ***Aujourd'hui** oui comme rien ne se passe et comme la communauté internationale laisse faire* »

- Parler du 7 octobre 2023 l'attaque du Hamas en Israël en citant les conséquences de cette attaque

« *Il y a 9 millions et demi d'Israéliens qui sont touchés par cette guerre, touchés parce qu'ils ont été meurtris par les attentats du **7 octobre**, meurtris par des prises d'otage* ».

Ces indices temporels n'ont pas de signification que dans le contexte dans lequel ils sont émis.

6.2 La modalisation

6.2.1 La modalité d'énoncé

6.2.1.1 La Modalité appréciative

- Fabien Roussel en employant ces substantifs à valeur péjoratif, alerte son auditoire sur le risque d'un génocide plausible à Gaza commis par le gouvernement israélien.

« *On parlait d'un **risque génocidaire*** »

« *Nous allons vers **le génocide** il est en cours* »

6.2.1.2 La déontique

- Il exprime l'interdiction d'expulser les Palestiniens en Jordanie

« *Nous **ne pouvons pas** cautionner ceux qui disent qu'aujourd'hui la Palestine **doit** aller de la Méditerranée en Jordanie* ».

- Il exprime l'obligation d'aller voir les Palestiniens et leur situation pour comprendre ce qui se joue derrière ce conflit.

« *... la moitié d'entre eux vivent dans des camps d'apartheid **il faut** aller les voir* ».

- Il exprime l'obligation de parler de génocide lorsqu'il y a l'intention d'éliminer un peuple

« *...**il faut** qu'il y ait l'intention d'éliminer un peuple l'intention de tuer l'intention d'éradiquer une population* ».

6.2.1.3 L'épistémique

- Il exprime la certitude en évoquant la gravité de la situation des Palestiniens à Gaza, et l'oublie dans lequel ils vivent.

« *Il y a **aucune** aide humanitaire qui rentre, pas une bouchée de pain pas d'eau rien ils meurent de faim* ».

6.2.2 Les modalités d'énonciation

6.2.2.1 Phrase assertive

Il emploie ce type de phrases assertives pour dire et affirmer ses idées et ses pensées par exemples.

- Il parle sur le risque génocidaire qui menace les Palestiniens.

« *on a parlé de risque oui d'effacement c'est parce que je vais dire il on parlait d'un risque génocidaire* ».

- Parler de la situation critique des Palestiniens.

« ... un territoire qui est enfermé, fermé sans aucune issue où il y a 2100000 habitants ».

➤ Qualifier le gouvernement de Netanyahou de pire gouvernement.

« Je reviens avec le sentiment que **le gouvernement d'extrême droite fasciste de Monsieur Netanyahou le pire** que ce pays n'est eu ».

➤ Sensibiliser les gens de ce qui se passe à Gaza.

« Je voudrais que chacun prenne conscience **de ce qui est en train de se passer dans ce pays** ».

➤ Evoquer les conséquences du conflit.

« Il y a **9 millions et demi d'Israéliens qui sont touchés** par cette guerre ».

« ... **les 5 millions de Palestiniens** qui attendent après un état depuis tant d'années sont persécutés la moitié d'entre eux vivent dans des camps d'apartheid » »

6.2.2.2 Phrase injonctive

➤ Il emploie ce type de phrases impératives dans le but d'agir sur son auditoire et changer son comportement, en lui demandant de comparer entre les conséquences de ce conflit à un autre conflit ou une autre guerre.

« oui mais allez comparez trouvez-moi d'équivalent pour mesurer »

➤ Il rappelle son auditoire le devoir d'aller voir la situation des Palestiniens pour mieux comprendre ce qui se passe.

« la moitié d'entre eux vivent dans des camps d'apartheid **il faut aller les voir** »

7. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Jean Luc Mélenchon.

Gaza génocide en cours ?

Ce discours est prononcé par Jean Luc Mélenchon le 3 décembre 2023. Pour condamner les crimes commis par Israël et le gouvernement de Netanyahou à Gaza.

7.1 Les marqueurs grammaticaux

7.1.1 Les pronoms de personne

- Le pronom personnel qui domine dans le discours de Jean-Luc Mélenchon est la première personne du pluriel le nous il s'agit d'un nous inclusif qui se réfère à la fois à Jean Luc Mélenchon et son auditoire.

« *Qui sommes-nous ?* »

« *C'est du droit international dont nous nous réclamons* »

« *Nous sommes tous les témoins et notre présence est le seul recours dont dispose les pauvres populations assassinées* »

7.1.2 Les déictiques spatiotemporels

Dans le but d'attirer l'attention de l'auditoire sur les faits importants. Jean Luc Mélenchon a utilisé des déictiques spatiotemporels.

Nous commençons avec les déictiques de lieu Jean Luc Mélenchon n'a pas employé des déictiques de lieu.

- Les déictiques temporels sont employés dans le but d'évoquer la brutalité des attaques et ses conséquences sur la population gazaoui et israélienne

« *Il est mort en 42 jours à Gaza plus de monde qu'il n'en a jamais été tué en 4 ans de siège à Sarajevo* »

A noter que les indices temporels n'ont pas de signification que dans le contexte dans lequel ils sont émis et par rapport à un temps bien précis.

7.2 La modalisation

7.2.1 La modalité d'énoncé

7.2.1.1 Modalité appréciative

- En utilisant des substantifs à valeur mélioratifs, Jean Luc Mélenchon essaye de rappeler son auditoire d'une valeur cruciale, celle de l'humanité qu'il trouve que cette dernière est oubliée par le gouvernement français en gardant le silence face à de tels crimes commis par le gouvernement israélien à Gaza.

« *Le peuple **humain*** »

- Par l'emploi de ce substantif à valeur péjorative l'orateur dénonce les crimes commis par le gouvernement israélien qui cache ses atrocités derrière la lutte contre le terrorisme

« ... *cela s'appelle **des crimes de guerre** et qu'ils doivent cesser* »

7.2.1.2 La déontique

- Jean Luc Mélenchon exprime l'obligation d'arrêter ces crimes de guerre et l'obligation d'imposer le cessez-le-feu par le droit

« ...*cela s'appelle des crimes de guerre et qu'ils **doivent** cesser* »

« ***Il faut que** le droit s'impose* »

« ***Il faut que** la Cour pénale internationale arrête et fasse arrêter les criminels de guerre que Monsieur Gallant et Netanyahou* »

7.2.1.3 L'épistémique

Jean Luc Mélenchon n'a pas employé cette modalité dans son discours.

7.2.2 Les modalités d'énonciation

7.2.2.1 Phrase assertive

Nous remarquons que le discours de Jean Luc Mélenchon est de type déclaratif il a utilisé ce type de phrases pour

- Communiquer des informations à son auditoire concernant le conflit en le sensibilisant sur la gravité de ce qui se joue à Gaza et dénoncer les crimes que Israël a commis à Gaza.

« « *depuis le 7 octobre on a argué du droit international pour excuser les moyens de la légitime défense mais ce n'est pas la légitime défense d'assassiner indistinctement toute une population...* »

« *Monsieur Netanyahou avait dit au Gazaoui de fuir vers le sud et maintenant qu'ils y sont ils bombardent le sud* »

« « *C'est la raison pour laquelle nous pouvons dire à la suite de l'ONU qu'il y a des prémises de génocide c'est-à-dire de volonté d'exterminer la totalité de la population dont personne...* »

7.2.2.2 Phrase interrogative

- A travers cette interrogation l'orateur pose une question à laquelle il répond lui-même juste après.

« *Qui sommes-nous ?* »

- La réponse était la suivante.

« *Le peuple humain le peuple humain* »

7.2.2.3 Phrase injonctive

A travers l'emploi de ces phrases impératives, Jean Luc Mélenchon passe un appel pour figer les crimes de guerre en incitant la CPI à réagir.

« *Cela s'appelle des crimes de guerre et qu'ils **doivent** cesser* »

« ***Il est temps** que cela cesse* »

« ***Il faut que** le droit s'impose » »*

« ***Il faut que** la Cour pénale internationale arrête et fasse arrêter les criminels de guerre que Monsieur Gallant et Netannyahou ».*

Chapitre III

Les procédés argumentatifs et les stratégies discursives dans le discours politique

1. Les procédés argumentatifs

A rappeler que les procédés argumentatifs sont des moyens que l'orateur utilise dans son discours pour expliquer son argument.

1.1 La définition

La définition est une proposition qui sert à décrire un élément, une idée ou une chose en donnant plus de précision à l'auditoire dans le but de clarifier l'élément met en évidence

Certains sujets politiques ont exploité ce type d'argument comme

- Mathilde Panot qui a utilisé ce type d'argument pour fournir une exploitation détaillée de ce que s'est produit le 7 octobre 2023 (les attaques menées par le Hamas en Israël)

« Ce qui s'est produit le 7 octobre est un épisode abominable inscrit dans l'histoire plus longue d'une guerre asymétrique faite d'occupation par l'aréole israélienne de territoires palestiniens et du blocus de Gaza »

- Marine le Pen l'autre a utilisé ce type de procédé pour donner plus de précision sur les notions de l'islamisme et la diplomatie actuelle française. Dans cet exemple Marine le Pen a tenté de définir l'islamisme comme un fléau dangereux afin de sensibiliser les députés et de les rappeler de devoir de le combattre.

« L'islamisme est un fléau à combattre de toute urgence »

- Elle a défini un autre élément celui de la diplomatie française actuelle qu'elle a qualifié comme étant inconsciente à admettre une réalité insupportable et cela dans le but de dénoncer et attaquer le président de la République française.

« Cette diplomatie de dénis est une erreur lourde que la France a payé cher »

- Fabien Roussel a utilisé ce type d'argument pour qualifier le gouvernement de Netanyahu comme étant le pire gouvernement israélien

« Le gouvernement de monsieur Netanyahu est le pire gouvernement que ce pays est eu »

- Marine le Pen a énuméré la liste des pays avec lesquels la France entretient de bonnes relations.

« La France est bien placée pour entretenir des relations avec tous. Elle l'est à Beyrouth au Caire à Abou Dhabi »

- Jean Louis Bourlanges a utilisé ce type d'argument pour citer d'autres risques menaçant Israël comme les pays évoqués dans l'extrait suivant :

« *D'abord le risque d'une escalade incontrôlée pouvant conduire à un embrasement général derrière le Hamas **il y a le Hezbollah derrière le Hezbollah il y a l'Iran derrière l'Iran il y a la Russie et la Chine*** ».

1.2 L'exemple

L'exemple est un procédé argumentatif auquel le politicien recourt pour forcer les propos du de façon concrète

- La première ministre a employé ce procédé pour donner des exemples sur les lieux des attaques menées par le Hamas en Israël pour prouver que les propos avancés sont réalistes

« *Chaque jour a révélé son lot d'atrocité le meurtre sauvage de jeune lors d'un festival dans le désert les horreurs perpétrés dans des kibboutz comme à **Berry Faraza ou Reim**, des femmes, des hommes, des personnes âgées, des enfants enlevés ou brutalement assassinés* ».

- Elle a utilisé un deuxième exemple pour citer les secteurs concernés par l'aide fournie par la France pour montrer aux députés la haute qualité de l'aide fournie.

« *La France a toujours soutenu les populations civiles Palestiniennes elle a ainsi fourni près de 100 millions d'euro d'aide pour les palestiniens en 2022 cette aide est concentrée sur des secteurs vitaux, **l'eau, la santé, l'éducation l'agriculture*** ».

- Mathilde Panot a donné des exemples sur les pays concernés par le message de cesser le feu, dans le but de rappeler la mobilisation des pays et d'organisation y compris son groupe LFI pour imposer un cessez- le feu et seule la France reste silencieuse.

« *Voilà le message qui nous vient du secrétaire général de l'ONU, du **pape** et de nombreux chefs **d'état, de Suisse, d'Espagne, du Mexique et de tant d'autre*** ».

« *Voilà ce qui a rassemblé des dizaines de milliers de citoyens hier encore à l'appel de **la CGT, de la FSU, de solidaires d'Attac, de la France...*** »

1.3 L'appel à l'autorité

Rappelons-le que ce type de procédé argumentatif consiste à invoquer une autorité. Il s'appuie sur l'opinion d'une personne ou d'organisation autoritaire. Ce type d'argument est utilisé par Elisabeth Borne pour soutenir sa thèse.

- Elle s'est référée au discours du président de la République l'un des partisans d'Israël et qui légitime la riposte contre le terrorisme pour donner plus de crédibilité à sa position.

« **Le président de la République l'a affirmé avec force : Israël a le droit à la sécurité, Israël a le droit de se défendre dans le respect du droit international** »

- Mathilde Panot a utilisé ce type d'argument, dans le but de défendre sa thèse elle s'est appuyé sur les pays exemplaires comme s'est mentionné dans l'extrait de son discours et elle s'est référée même à l'ONU pour dire que le cesser le feu est une urgence réelle mais que la France n'accepte pas celui de cesser le feu.

« **Voilà le message qui nous vient du secrétaire général de l'ONU, du pape et de nombreux chefs d'état, de Suisse, d'Espagne, du Mexique et de tant d'autre** ».

- Pour contredire la première ministre afin que cette dernière ne puisse plus avoir l'audace de soutenir Israël, Mathilde Panot a rapporté le discours de premier ministre israélien qui qualifie les Palestiniens des animaux humains.

« **Un gouvernement dont le ministère de la Défense a déclaré Nous combattons des animaux humains en parlent du peuple palestinien. Un gouvernement et son premier ministre Benjamin Netanyahu, qui ont sciemment fait monter le Hamas** ».

- Marine le Pen a utilisé ce type d'argument pour défendre sa thèse et légitimer la riposte d'Israël rapportant de façon indirecte ce qui est avancée par l'ONU, cette dernière qui légitime la riposte d'Israël.

« **La riposte d'Israël cette riposte est tout à fait légitime comme l'a rappelé à de multiples reprises l'ONU Israël a le droit de se défendre** ».

- Jean-Louis Bourlanges en Citant l'archevêque d'Alger, a expliqué que les crimes de guerre commis par le Hamas en Israël ne sont pas justifiables en aucun cas, mais elles ne sont pas sans causes.

« **comme l'a très justement dit Monseigneur Vasco Archevêque d'Alger la violence barbare du Hamas est sans excuses mais pas sans cause** »

- Jean Luc Mélenchon s'est inspiré de l'ONU qui déclare des prémisses de génocide à Gaza pour appuyer sa thèse et montrer la gravité de la situation à son auditoire en l'incitant à continuer à porter la voix des palestinien pour mettre fin à cette escalade meurtrière.

« *C'est la raison pour laquelle nous pouvons dire à la suite de l'ONU qu'il y a des prémisses de génocide* ».

1.4 Le raisonnement déductif (cause-effet)

Ce type de procédé a pour objectif d'étaler les conséquences engendrées et dans notre cas sera le conflit.

- Ce procédé argumentatif est utilisé par Elisabeth Borne dans le but d'évoquer les conséquences lourdes des attaques du Hamas sur les Israéliens

« *... une attaque terroriste barbare a été menée par le Hamas et djihad islamique contre l'état d'Israël des centaines de civils ont été massacrés, des crimes abjects ont été commis* ».

- Les conséquences d'attaques sur la paix dans cette région offusquée

« *Il utilise les populations civiles comme boucliers humain en agissant de la sorte le Hamas met en péril les espoirs de paix dont les palestiniens ont tant besoin* ».

- Les conséquences sur l'atrophie des institutions sociales de base, ce qui rend la situation à Gaza catastrophique et pourra causer des maladies et des épidémies.

« *Nous devons regarder en face l'ampleur de la catastrophe humanitaire en cours l'accès aux services essentiels est quasiment interrompu, l'eau, la nourriture...* »

- Quant à Mathilde Panot elle s'est référée à ce type d'argument pour évoquer les conséquences engendrées par la riposte d'Israël sur les Palestiniens.

« *Des milliers de morts ,1 million de personnes déplacées, dont la moitié sont des enfants* ».

- Mathilde Panot ne s'est pas arrêtée là, elle a évoqué les conséquences que subit elle avec son groupe LFI à cause de sa revendication d'un cessez le feu.

« *Voilà les mots que nous prononçons depuis plus de deux semaines désormais et qui nous valent tombereaux d'insultes et menaces de mort* ».

1.5 Le fait

Ce type de procédé consiste a présenté des données statistiques pour donner une précision de quantité dans le but de prouver une telle chose ou autre.

- La première ministre a utilisé ce procédé argumentatif dans le but de citer les statistiques des victimes d'Israël causés par les attaques du 7 octobre 2023 à Israël dans le but d'attribuer de la crédibilité à sa position politique celle de légitimer la riposte d'Israël et de condamner les crimes atroces menés par le Hamas.

*« Au total près de **1400 personnes** ont été tuées dans les attaques terroristes de ce mois d'octobre et même si deux otages américaines ont été libérés plus de **200 personnes** sont encore retenues. Parmi les victimes **30 de nos compatriotes** ont été tués et 7 sont encore portés disparus ».*

- Elle a cité les victimes palestiniennes de manière très générale.

*« Plusieurs milliers de palestiniens sont morts à Gaza dont de nombreux enfants, les **2 millions habitants** de Gaza sont dans une situation d'une extrême gravité ».*

- Mathilde Panot a présenté des données statistiques pour appuyer son argumentation en étalant les conséquences de ce conflit sur les Palestiniens et les Israéliens.

*« À l'heure où je parle, **1400 israéliens** ont été tués et **5100 blessés** par les crimes de guerre perpétrés par le Hamas ».*

*« À l'heure où je parle plus de **500 palestiniens** ont été tués et **15000 blessés** par les crimes de guerre de Tsahal ».*

- Fabien Roussel a utilisé ce type d'argument en donnant une précision de quantité dans le but de souligner la gravité du conflit et ses conséquences lourdes sur le peuple israélien d'une part et sur les Palestiniens d'autre part.

*« « il y a **9 millions et demi d'Israéliens** qui sont touchés par cette guerre touchés parce qu'ils ont été meurtris par les attentats du 7 octobre » »*

*« « les **5 millions de Palestinien** qui attendent après un état depuis tant d'années sont persécutés la moitié d'entre eux vivent dans des camps d'apartheid ».*

1.6 La réfutation (la contre-argumentation)

Ce type de procédé est utilisé pour affaiblir l'argument adverse de la thèse et ceci en leur opposant d'autres arguments qui paraissent supérieurs.

- Ce type d'argument est avancé par Elisabeth Borne pour susciter la contradiction envers ceux qui défendent le Hamas. Elle précise que le Hamas ne représente pas les Palestiniens ni la cause palestinienne.

« Soyons très clair les palestiniens ne sont pas le Hamas, le Hamas n'est pas le peuple palestinien »

- Ce type d'argument est utilisé aussi par Mathilde Panot pour contredire les arguments avancés par la première ministre Elisabeth Borne, cette dernière qui porte son soutien inconditionnel à Israël et légitimant ses massacres à Gaza, et cela par le fait de lui montrer que Israël bat fou le droit international.

« Le constat est pourtant sans appel le droit international n'est pas respecté »

- Mathilde Panot a attaqué la première ministre en lui montrant qu'elle justifie l'injustifiable.

« Un crime de guerre n'est pas justifiable en aucun cas. Et pas davantage en réponse à des crimes de guerre ».

« Madame la première ministre, nos larmes ne peuvent pas être à géométrie et à géographie variables ».

- Jean Louis Bourlanges a utilisé la réfutation pour rejeter l'accusation de la brutalisations sur Israël, et cela par le fait d'attribuer une part de responsabilité à la politique de premier ministre d'une part et aux attaques barbares du 7 octobre 2023 d'autre part.

« La politique d'Israël a changé mais il serait injuste d'attribuer à l'État hébreux le monopole de la nouvelle brutalisations du monde d'où l'horreur du 7 octobre est sortie partout les forces attachées à la modération à la coopération et à la paix ont été battus en brèche ».

- Jean Luc Mélenchon a tenté en utilisant ce procédé à affaiblir l'argument d'Elisabeth Borne dans lequel cette dernière demande une trêve humanitaire et cela par le fait de lui opposer un autre argument pour montrer que ce qu'il faut demander c'est un cessez le feu.

« ...depuis que la trêve a été rompue et cela montre que ce n'est pas d'une trêve dont nous avons besoin mais dans le cessez feu immédiat ».

1.7 L'explication

Ce type d'argument comme son nom l'indique sert à expliquer un fait en apportant plus de précision et de clarté.

- Ce type d'argument est utilisé par Elisabeth Borne pour expliquer l'aide fournie par la France et la manière dont le gouvernement est mobilisé pour venir en aide au peuple israélien.

« *le gouvernement est mobilisé sur plusieurs fronts et nous avons pris ces derniers jours les mesures urgentes et immédiates qui s'imposaient* ».

« *Nos ambassades dans la région notamment à Beyrouth, Amman et au Caire sont totalement mobilisés, bien sûr nous accordons une attention particulière aux familles...* »

1.8 L'analogie

Ce type de procédé argumentatif sert à créer des relations entre deux faits, deux notions, ce qui permet d'analyser les ressemblances.

- Ce type d'argument est utilisé par Elisabeth Borne pour condamner les actes du Hamas qui se sert des populations comme bouclier humain.

« ...*en agissant comme il l'a fait le Hamas à exposer délibérément de manière criminelle et cynique toute la population de Gaza Il utilise les populations civiles comme boucliers humain en agissant de la sorte* »

- Elle a utilisé aussi l'analogie dans le but de comparer les attaques de Hamas a un déchaînement de barbarie comme nous pouvons le remarquer elle n'a pas utilisé un articulatoire de comparaison c'est pour dessiner cette image de brutalité du Hamas dans les têtes des députés.

« *Ce déchaînement de barbarie commandité et mis en œuvre par le Hamas montre un changement de nature d'échelle...* »

- Comme nous pouvons le remarquer dans l'exemple suivant Elisabeth Borne a exprimé la gravité des attaques menées par le Hamas à Israël le 7 octobre 2023.

« *Cette attaque n'était en rien comparable aux épisodes de violence comme il y en a malheureusement eu d'autres dans l'histoire...* »

- Marine le Pen a utilisé ce type d'argument dans le but d'évoquer comment le Hamas se sert des populations civiles comme bouclier humain (le même argument avancé par Elisabeth Borne.)
- «... le Hamas plus enclin à l'ignominie se sert de **la population civile comme bouclier humain** ».
- Ce type d'argument est utilisé par Fabien Roussel pour comparer le conflit actuel à la guerre entre l'Ukraine et la Russie en utilisant l'articulateur *comme*.

« Et donc surtout d'un État palestinien qui aujourd'hui non seulement n'existe pas mais le peu qu'il y avait reculé et là aussi c'est **comme pour l'Ukraine et la Russie il y a un occupant et il y a un occupé** ».

- Jean Luc Mélenchon a utilisé ce type d'argument pour créer un rapprochement entre deux situations ce qui permet d'analyser les ressemblances, pour ce faire il a avancé que les conséquences des crimes commis par Israël à Gaza sont plus graves que toute autre guerre.

« **Il est mort en 42 jours à Gaza plus de monde qu'il n'en a jamais été tué en 4 ans de siège à Sarajevo** ».

2. Les stratégies discursives

Les stratégies discursives c'est un ensemble de techniques utilisées par les orateurs pour bien mener leurs discours.

2.1 La stigmatisation

Comme nous avons déjà expliqué cette stratégie discursive consiste à mettre à l'écart une personne ou un groupe de personnes, idées ou une idéologie politique dans le but de les écraser, les éliminer et discrédibiliser.

- Cette stratégie est employée par Elisabeth Borne pour condamner les crimes commis par le Hamas à Israël le 7 octobre 2023 qu'elle a qualifiée du terrorisme, comme nous remarquons c'est la stratégie la plus utilisée dans son discours pour légitimer la riposte d'Israël.

« Je ne peux pas m'exprimer devant vous sans revenir sur les faits : le 7 octobre dernier, **une attaque terroriste barbare a été menée par le Hamas et djihad islamique contre l'état d'Israël des centaines de civils...** ».

« **Chaque jour a révélé son lot d'atrocité le meurtre sauvage de jeune lors d'un festival dans le désert les horreurs perpétrés** ».

- Mathilde Panot a utilisé cette stratégie pour mettre à l'écart Elisabeth Borne qui apporte son soutien inconditionnel et celui de son gouvernement à Israël une position inacceptable que la cheffe du groupe LFI a condamné avec force à l'assemblée nationale.

« Au lieu de faire preuve de ce courage, vous avez affiché un soutien inconditionnel au gouvernement d'extrême droite israélienne Israël a le droit de se défendre... »

-Elle a aussi utilisé cette stratégie pour la critiquer publiquement et avec sévérité d'avoir abandonné la position historique de la France ce qui encourage le massacre.

« Madame la première ministre, vous avez choisi d'abandonner la position historique de la France qui a fait sa grandeur et qui a permis qu'elle soit audible dans les ténèbres des relations internationales ».

- Marine le Pen a utilisé cette stratégie pour condamner les crimes commis par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023.

« S'il appartiendra aux instances internationales compétentes de dire si ces atrocités sont des crimes contre humanité Il est certain que ces attaques sont un crime contre les hommes et un crime contre la paix »

- Fabien Roussel a condamné le gouvernement israélien de Netanyahu et dénonce avec force les crimes abominables qu'il commit à Gaza.

« Le gouvernement d'extrême droite fasciste de Monsieur Netanyahu le pire que ce pays n'est eu il est en train d'accélérer la création d'un grand État d'Israël et donc de régler la question de Gaza ».

- Jean Luc Mélenchon à travers cette stratégie condamne les crimes commis par Israël et qu'elle légitime par défense ou lutte contre le terrorisme.

« ...couper tous les réseaux l'eau l'électricité les soins et vouez toute une population aux épidémies à la maladie à la mort dans la souffrance sans aucun recours cela porte un nom en droit international cela s'appelle crime contre l'humanité ».

2.2 Décision

Cette stratégie s'agit d'un discours d'action basé sur la légitimation et la prise de décision.

- Elisabeth Borne a évoqué les décisions prises par le gouvernement pour apporter l'aide nécessaire aux populations désemparés victime plus précisément la population israélienne.

« *Nous avons pris ces derniers jours les mesures urgentes et immédiates qui s'imposaient ...* »

« *Nous avons décidé une aide supplémentaire de 10 millions d'euros et nous enverrons prochainement un avion...* »

➤ Mathilde Panot a pris une décision au nom de tout son groupe LFI, celle de condamner tous les crimes de guerre et de refuser de soutenir le gouvernement israélien.

« *Nous condamnons tous les crimes de guerre. Tous sans exception* ».

« *Nos, insoumis, n'aurons pas à rougir devant l'histoire parce que nous refuserons toujours de nous lever pour soutenir inconditionnellement la politique coloniale du gouvernement israélien* ».

➤ Marine le Pen a pris une décision qui consiste à condamner les crimes commis par le Hamas (les attaques menées par le Hamas le 7 octobre 2023 à Israël)

« *Elle devait être condamné sans réserve par tous ceux attachés à la vie à la justice et la dignité* ».

2.3 La justification

La stratégie de justification consiste à justifier les actes ou les décisions avancées par l'orateur.

➤ La première ministre justifie ses décisions et ses actes pour plus de légitimation et de crédibilité. Elle a justifié sa position et celle de son gouvernement face au terrorisme.

« *Notre pays ne connaît que trop bien le lourd tribut des attentats et nous devons l'affirmer avec force dans la lutte contre le terrorisme, Il ne s'agit jamais de se renier. Si le terrorisme doit être combattu la réponse Des démocraties doit être juste* ».

« *Car nous savons la lutte contre le terrorisme ne peut remplacer la recherche de la paix il n'y aura pas de paix durable pour Israël et les pays de la région politique pour les palestiniens* ».

➤ Elle a justifié sa revendication de la trêve humanitaire en soulignant que pour fournir l'aide c'est important d'exiger une trêve humanitaire.

« *Comme l'a souligné la ministre Catherine Colonna au Caire ce weekend la distribution d'aide exige une trêve humanitaire qui pourra mener à un cessez le feu* »

- Mathilde Panot a justifié ses décisions en évoquant que seul un cessez-le-feu permettra de garantir le règlement de conflit.

« C'est le point de départ nécessaire pour œuvrer à la médiation et à la paix »

- Marine le Pen a utilisé cette stratégie pour justifier la riposte d'Israël et soutien au gouvernement israélien.

« Des conséquences de cette attaque sont désormais multiples la première est entendue la riposte d'Israël cette riposte est tout à fait légitime comme l'a rappelé à de multiples reprises l'ONU Israël a le droit de se défendre... »

- Jean Louis Bourlanges justifie ses paroles et ses actes pour plus de légitimation. Il a justifié le droit d'Israël à se défendre face à de tels crimes terroristes.

« ... face à une telle entreprise Israël dispose d'un droit absolu à se défendre ».

2.4 La captation

La stratégie de captation est une stratégie très utilisée par les orateurs, elle consiste à séduire l'auditoire, en rapportant des faits ou des événements de façon à attirer son attention.

- Elisabeth Borne essaie avec ce procédé argumentatif de créer chez son auditoire le sentiment d'être concerné par le problème évoqué plus précisément du danger du terrorisme qui pourra menacer la France et rajoutant que chaque vie perdue est un échec pour les députés.

« Mesdames et messieurs les députés minimiser justifier, voir absoudre le terrorisme c'est accepter qu'il frappe à nouveau demain en Israël, en France ou partout ailleurs » »

2.5 Stratégie de dissimulation et du flou

- Elisabeth Borne essaie de ne pas perdre son image et sa crédibilité et par peur d'être critiquée par ses adversaires de la France insoumise, elle fait des promesses à son auditoire qui consiste à ne pas oublier les Palestiniens mais ce sont des promesses qu'elle ne réalisera pas.

« La France a toujours soutenu les populations civiles Palestiniennes elle a ainsi fourni près de 100 millions d'euro d'aide pour les palestiniens en 2022... »

« les populations palestinienne ne peuvent être abandonnées à leur propre sort notre solidarité avec elle ne serait être mise en doute »

- Jean Luc Mélenchon parle au nom de son mouvement politique et promis son auditoire de soutenir toutes les populations victimes

« il faut le dire sans périphrase nous unissant à tous ceux qui en Palestine en Israël et dans le monde entier proteste contre ce crime »

2.6. La stratégie de promesse

La stratégie de promesse comme son nom l'indique consiste à donner des promesses à son auditoire.

- Elisabeth Borne à donner des promesses à son auditoire dans le but de garantir aux députés qu'elle fera tout pour un règlement durable du conflit. La première promesse c'est celle de ne pas oublier les Français bloqués à Gaza

« Je n'oublie pas dizaines de français bloqués à Gaza ... »

- La deuxième promesse s'agit de faire tout son possible pour obtenir la libération des otages.

« S'agissant des otages je veux l'affirmer solennellement nous mettons tout en œuvre pour obtenir leur libération immédiate et sans condition »

- La troisième promesse consiste à porter la France sa voix singulière et défendre la justice et le droit humanitaire.

« Une voix qui ne méconnaît aucune des souffrances.... Cette voix la France continuera inlassablement à la porter, nous n'avons pas le droit de renoncer la seule solution c'est la paix »

- Mathilde Panot utilise cette stratégie pour donner des promesses à son auditoire elle consiste à tenir contre l'antisémitisme et à côté des juifs.

« Je le redis avec force contre les antisémites, nous nous tiendrons comme nous l'avons toujours fait, aux côtés de tous nos concitoyens de confession juive »

- Marine le Pen a utilisé cette stratégie pour capter l'attention de son auditoire et les rendant concernés par le conflit et cela en citant l'assassinat de Bernard en ajoutant que c'est une urgence de combattre le terrorisme.

« ...l'assassinat de Bernard qui suit la longue liste des victimes d'attentat en France comme les attentats déjoués récemment par nos services sont là pour nous rappeler que nous français c'est une urgence bien réelle ».

- Jean Luc Mélenchon capter l'attention de son auditoire en posant des questions auxquelles il répond lui après dans le but de leur donner plus de courage à porter la voix des Palestiniens.

« *Qui sommes-nous ?* »

« *Le peuple humain le peuple humain* ».

3. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours d'Elisabeth Borne

3.1. L'ethos
A rappeler l'ethos désigne la demeure d'un individu le caractère habituel, la manière d'être ou l'ensemble des habitudes d'une personne.

- Elisabeth Borne a montré aux députés qu'elle a assumé sa responsabilité en tant que première ministre avec son gouvernement et font tout ce qu'il faut faire pour assurer le retour des otages et fournir l'aide aux populations désemparés victimes.

« *Notre responsabilité est grande et nous l'assumons. La France est capable de parler à tout le monde* ».

« *S'agissant des otages je veux l'affirmer solennellement nous mettons tout en œuvre pour obtenir leur libération immédiate et sans condition* ».

« *C'est une position indépendante que nous avons toujours assumée* ».

- Elisabeth Borne essaye de montrer à son auditoire qu'elle a une volonté bienveillante d'agir pour l'intérêt des autres, elle se montre solidaire au peuple israélien.

« *Je tenais à dire une nouvelle fois ma solidarité envers le peuple Israélien dans cette épreuve* ».

« *Je veux avoir une pensée particulière pour nos ressortissants.... nous sommes à leur côté* ».

3.2 Le pathos

- Elisabeth Borne a utilisé ce type d'arguments dans le but de toucher les sentiments de son auditoire et pour les persuader et à les adhérer à sa prise de position. Elle a inséré des termes émotionnels dans son discours pour exprimer les conséquences abominables des attaques du Hamas sur les Israéliens.

« *Le 7 octobre dernier, une attaque terroriste barbare ...des centaines de civils ont été massacrés, des crimes abjects ont été commis* ».

- Elle a décrit des scènes émouvantes et tragiques comme celle commises dans les kibboutz en utilisant un langage qui tend à exaspérer les faits indignes et cruels commis par le Hamas dans le but de toucher son auditoire.

« Chaque jour a révélé son lot d'atrocité le meurtre sauvage de jeune lors d'un festival dans le désert les horreurs perpétrés dans des kibboutz comme à Berry Faraza ou Reim, des femmes, des hommes, des personnes âgées, des enfants enlevés ou brutalement assassinés ».

- Elle a utilisé aussi ce type d'argument pour créer chez son auditoire la peur du terrorisme qui pourrait survenir en France en rappelant que leur pays connaît sur les bouts de doigt ce que désigne le terrorisme en les incitant à agir face à de tels crimes.

« Mesdames et messieurs les députés minimiser justifier, voir absoudre le terrorisme c'est accepter qu'il frappe à nouveau demain en Israël, en France ou partout ailleurs. Nous devons faire preuve d'aucune ambiguïté face à de tels crimes ».

« Notre pays ne connaît que trop bien le lourd tribut des attentats et nous devons l'affirmer avec force dans la lutte contre le terrorisme ».

3.3 Le logos

- La première ministre fait une argumentation logique en citant les statistiques des victimes israéliennes dans les attaques du Hamas en Israël.

« Au total près de 1400 personnes ont été tuées dans les attaques terroristes ...200 personnes sont encore retenues... »

- Ensuite elle évoqué le nombre des personnes que la France a pu aider pour retourner en France.

« La France a permis à 3 600 de nos compatriotes de rejoindre le territoire national depuis Israël avec l'affrètement de Moyes civils et le soutien de nos armées ».

4. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Mathilde Panot

4.1 L'ethos

- Mathilde Panot dégage une image idéale de soi à travers la position qu'elle assume son rôle de cheffe de groupe LFI qu'elle joue bien en essayant de convaincre les députés à la corroborer. En pensant aux victimes et condamnant tous les crimes de guerre sans

exception. Elle ajoute plus de crédibilité et de confiance à son discours ce qui séduira son auditeur et captera plus son attention.

« *Nous condamnons tous les crimes de guerre. Tous sans exception* ».

Mathilde Panot a parlé d'une voix forte et confiante elle s'est gardée son intonation durant tout son discours malgré qu'elle a été interrompue par la présidente de l'Assemblée nationale.

4.2 Le pathos

➤ Mathilde Panot a utilisé ce type d'arguments dans le but de toucher les sentiments de son auditoire et le persuader par :

Présenter une solution celle de cesser le feu la seule qui pourra œuvrer à la paix elle a employé un vocabulaire touchant la sensibilité des députés pour les inciter à adhérer cette solution et voter en faveur de cette solution.

« *Ce qui se passe à Gaza devrait foudroyer notre sens de l'humanité. Nous parlons face à un cimetière* »

➤ La cheffe du groupe LFI a rapporté un discours d'un père israélien pour montrer les conséquences de ce conflit sur les peuples en incitant les députés à agir.

« *Je souhaite faire résonner ici les mots d'un père de famille israélien ...* »

➤ L'orateur a utilisé la répétition comme moyen pour persuader les députés en répétant ces mots et ces phrases Mathilde Panot renforce sa crédibilité et son impact sur les députés à l'accepter.

« **Cesser le feu** »

« *Toutes les vies humaines se valent. Toutes les vies humaines se valent* »

4.3 Le logos

Mathilde Panot dans ce type d'argument qui vise la logique et le raisonnement :

➤ S'est appuyée sur les bilans résultants des attaques du Hamas et d'Israël

« *À l'heure où je parle, 1400 israéliens ont été tués et 5100 blessés par les crimes de guerre perpétrés par le Hamas* ».

« *Des milliers de morts ,1 million de personnes déplacées, dont la moitié sont des enfants. Plus de 2 millions de personnes privées d'eau, de nourriture...* »

- Elle a posé des questions qui n'obligent pas la succession d'une réponse, pour capter l'attention de députés en les incitant à réfléchir.

« *Pourquoi la France reste-t-elle silencieuse ?* »

« *Pourquoi n'en a-t-elle pas le courage ?* »

- Ensuite elle a dénoncé ce que subissent ceux qui défendent les victimes et invite à un cessez le feu tout cela pour inciter les députés à la rejoindre dans sa prise de position et de voter en faveur d'un cessez le feu.

« *Il n'y a qu'en France ou le président de l'Union juive pour la paix est arrêté à Strasbourg et mis en garde à vue parce qu'il était présent à une manifestation de soutien au peuple palestinien* »

5. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Sofie Merckx

5.1 L'ethos

- Sofie Merckx marque la présence d'un éthos de sincérité et de courage dans son discours en employant la première personne de singulier *je*, elle sensibilise les députés sur la gravité du conflit et ses conséquences sur les Palestiniens en les invitant à agir et d'envoyer une demande d'un cessez le feu elle a terminé son discours avec un message d'espoir pour les Palestiniens assurant sa solidarité avec eux.

« *Aujourd'hui je suis ici pour vous demander une chose simple* »

« *Mais je voudrais terminer par un message d'espoir inspiré par le courage des palestiniens que j'ai pu rencontrer et il y en a aussi qui vivent en Belgique par ce que j'ai envie de dire au monde que le peuple palestinien ne disparaîtra pas les chars les bombes et les fusils n'y changeront rien* »

« *Ils ne briseront jamais la volonté de peuple palestinien de vivre en paix et dignement et chaque jour dans le monde entier dans le nord et le sud* »

Sofie Merckx tout au long de son discours s'est montrée confiante mais surtout touchée par ce qui se passe à Gaza.

5.2 Le pathos

- L'orateur s'est appuyé sur tout ce qui est sentiment et émotion pour persuader son auditoire à agir face à la gravité de la situation.

- Pour ce faire elle a tenté de décrire des scènes émouvantes que les Palestiniens subissent afin d'éveiller les sentiments des députés pour les engager à agir et changer cette situation tragique.

« Ça fait maintenant soixante jours que nous assistons à l'horreur la plus absolue ».

« Ça fait soixante jours que Israël continue de perpétrer ces massacres et son nettoyage ethnique du peuple palestinien en toute impunité ».

« L'armée israélienne prend tout le monde pour cible...pas ici pas pour Israël qui tue des médecins des bébés des malades des vieux car pour Israël toute la population gazaoui est une cible pour eux personne n'est trop vieux trop malade trop jeune ou trop fragile ».

« C'est ainsi que l'armée israélienne a détruit plus de plus de la moitié des hôpitaux à Gaza plus de la moitié des écoles ».

5.3Le logos

Pour mieux convaincre les députés Sofie Merckx a utilisé les arguments logiques pour plus de crédibilité.

- Elle a cité les bilans macabres des crimes commis par Israël à Gaza en rapportant les dommages matériels et humains.

« Depuis le 7 octobre on dénombre 16 milles palestiniens tués à Gaza ,70 % sont des femmes et des enfants au moins 6000 milles enfants ont été tués ».

« « L'armée israélienne a aussi déjà tué 60 journalistes 70 % des journalistes tués dans le monde depuis dans l'année 2023.L'armée israélienne tue aussi en Cisjordanie il y a eu déjà 260 morts et 3200 blessés pourtant en Cisjordanie ».

- Elle a dénoncé aussi la volonté d'Israël d'exterminer la population de Gaza en se cachant derrière la lutte contre le terrorisme.

« Israël a demandé et a dit au Gazaoui de du nord de fuir vers le sud C'est ainsi que les gens sont massivement allés par exemple : à Canyunes Puis les gens ils fuient à Rafa encore plus loin et là-bas aussi maintenant il y a des bombardements ».

6. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Marine le Pen

6.1 L'ethos

Marine le Pen se montre sincère et calme face à ce conflit dramatique elle a choisi une intonation douce pour capter l'attention des députés.

- Elle a dégagé tout au long de son discours une image de responsabilité et de compétence en rabaissant et critiquant le président de la République et sa diplomatie qui pourra comme elle a souligné mettre en péril les Français et la France.

« Cette attaque sera en outre je l'espère l'occasion d'une prise de conscience mondiale que l'islamisme est un fléau à combattre de toute urgence ».

6.2 Le pathos

- Pour persuader les députés l'orateur a utilisé des arguments pathétiques qui pour ce faire elle a décrit les crimes commis par le Hamas en Israël pour légitimer la riposte d'Israël en qualifiant ces attaques de terrorisme et des crimes contre l'humanité.

« Le 7 octobre dernier cette terre du proche orient la terre même d'Israël une nouvelle fois été baignée par le sang de plusieurs centaines d'innocents bébés femmes hommes et vieillards israéliens et de nos compatriotes. Depuis plus d'un demi-siècle les atrocités le peuple juif n'a pas connu un tel massacre ».

« Voilà ce qui différencie une armée régulière d'une organisation terroriste ».

6.3 Le logos

Marine le Pen a utilisé des arguments logiques pour convaincre les députés.

- Elle s'est référée à l'ONU pour confirmer que les attaques du Hamas sont des crimes contre l'humanité ce qui légitime la riposte d'Israël.

« Comme l'a rappelé à de multiples reprises l'ONU Israël a le droit de se défendre et je considère même que c'est un devoir de l'état d'israélien de défendre sa population ».

Les autres arguments logiques avancés par l'orateur ne servent pas notre sujet de recherche.

7. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Jean Louis Bourlanges

7.1 L'ethos

Jean Louis Bourlanges dégage une image de responsabilité et d'expérience il a tenu ce débat malgré le coup de fatigue dont il a souffert pendant la prononciation de son discours.

« Je terminerai je suis le porte-parole du MoDem je suis donc tenu à une double exigence tenir un discours équilibré ».

« Je l'ai fait et défendre la cause européenne ».

7.2 Le pathos

Jean Louis Bourlanges a essayé de persuader son auditoire en avançant des arguments qui touchent les sentiments des députés.

➤ Pour ce faire il a décrit la scène des attaques du Hamas en Israël des attaques qu'il qualifie de crime contre l'humanité ce qui légitime la riposte d'Israël.

*« Le 7 octobre dernier **cette interminable tragédie** a pris un cours décisivement nouveau et d'une gravité exceptionnelle... »*

*« Le Hamas met en scène **les pires violences** sur les populations dans le seul but d'effrayer et d'intimider c'est du terrorisme ».*

➤ Il souligne l'urgence d'agir face à une telle situation ce qui incitera son auditoire à agir.

« Et sachons faire de ces gestes fort l'instrument du retour des otages ».

7.3 Le logos

Jean Louis Bourlanges pour être convaincant s'est appuyé sur des arguments logiques.

➤ Il a évoqué les causes de ce conflit comme celui de la politique de gouvernement israélien qui se comporte comme si le problème du Hamas est réglé.

*« La rupture introduite ces dernières années dans la politique israélienne par **les gouvernements successif de monsieur Netannyahou** n'est certainement pas la cause unique de la situation nouvelle mais **elle y a puissamment contribué** ».*

8. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Fabien Roussel

8.1 L'ethos

L'orateur marque la présence d'un ethos de responsabilité et de sincérité en utilisant la première personne du singulier le *je*.

- Il a raconté ce qu'il a pu voir et entendre et il a rapporté à son auditoire que la situation à Gaza est tragique, comme il a dénoncé les crimes commis par le gouvernement israélien et son intention d'éliminer les Palestiniens.

« Nous ne pouvons pas cautionner ceux qui disent qu'aujourd'hui la Palestine doit aller de la Méditerranée au Jordanie »

« On a parlé de risque ouai d'effacement c'est parce que je vais dire il on parlait d'un risque génocidaire ce que j'ai entendu ce que je vois c'est que nous allons vers le génocide il est en cours ».

« « je voudrais que chacun prenne conscience de ce qui est en train de se passer dans ce pays » »

8.2 Le pathos

L'orateur a utilisé des arguments affectifs pour persuader son auditoire et le faire adhérer à sa prise de position.

- Il a rapporté ce que le gouvernement israélien commis à Gaza.

« « il est en train d'accélérer la création d'un grand État d'Israël et donc de régler la question de Gaza c'est-à-dire de faire en sorte de les affamer de le terroriser à tel point que au bout d'un moment ils ouvriront la porte à Rafa » »

« toutes les familles ont un enfant qui fait la guerre toutes les familles israéliennes sont touchées ».

8.3 Le logos

- L'orateur s'est appuyé sur des arguments logiques pour défendre sa thèse il a cité les conséquences du conflit sur les Israéliens et sur les Palestiniens.

« il y a 9 millions et demi d'Israéliens qui sont touchés par cette guerre ».

« *Les 5 millions de Palestiniens qui attendent après un état depuis tant d'années sont persécutés la moitié d'entre eux vivent dans des camps d'apartheid* ».

- Il a rapporté ce qu'il a pu voir lors de son voyage à Gaza en décrivant la haine des Israéliens envers le premier ministre sur les atrocités qu'il commit envers les Palestiniens.

« ... *parce que j'ai rencontré un papa israélien qui a perdu son fils de 52 ans le 7 octobre voilà et ça fout les boules la manière dont il le raconte et sa haine mais avec beaucoup de colère contre le gouvernement israélien de Monsieur Netanyahou* ».

9. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Jean Luc Mélenchon

9.1 L'ethos

Jean Luc Mélenchon essaye de dégager une image d'Union de solidarité et de courage face aux crimes commis à Gaza en utilisant la première personne du pluriel le *nous*.

« *Nous sommes tous les témoins et notre présence est le seul recours dont dispose les pauvres populations assassinées* »

« *Nous unissant à tous ceux qui en Palestine en Israël et dans le monde entier proteste contre ce crime* »

« *C'est la raison pour laquelle nous pouvons dire à la suite de l'ONU qu'il y a des prémises de génocide* ».

« *Nous avons au cœur vive-toi à Paris de toutes les couleurs de toutes les religions* ».

9.2 Le pathos

L'orateur a utilisé ce type d'argument pour toucher les sentiments de son auditoire et le persuader.

- Il essaye à travers son vocabulaire de peser le courage à agir contre la situation épouvantable à Gaza et les crimes que le gouvernement israélien commis. Il qualifie les Français de peuple humain afin de les encourager plus à ne pas céder à cette escalade et de porter la voix des Palestiniens.

« ... *voilà qui nous sommes à cette heure ce dont la protestation ne se taira jamais braves gens militants conscients éveillés ayez pour vous la gloire de la protestation contre le silence anonyme des assassins qui se cachant les uns derrière les autres* ».

« Peuple rebelle tu es le peuple humain qui témoigne à cet instant vive Gaza gloire éternelle à ceux qui résistent ».

9.3 Le logos

L'orateur pour plus de crédibilité a utilisé des arguments logiques.

- Il a posé des questions auxquelles il a répondu dans le but d'orienter la pensée de son auditoire.

« Qui sommes-nous ? »

- La réponse était.

« Le peuple humain, le peuple humain »

- Il a évoqué les conséquences tragiques de ce conflit sur les Palestiniens.

« ...il est mort en 42 jours à Gaza plus de monde qu'il n'en a jamais été tué en 4 ans de siège à Sarajevo ».

Conclusion générale

Conclusion générale

Rappelons-le, ce travail de recherche s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours. Tout au long de ce travail, nous nous sommes basés sur les notions théoriques pour parvenir à répondre à notre problématique de départ.

A l'issue de ce travail, en tenant bien compte de la situation d'énonciation, nous avons pu dégager les procédés persuasifs « les déictiques et la modalisation » qui sont des éléments cruciaux dans une argumentation parce qu'ils démontrent l'implication du sujet politique et son engagement dans son discours.

Après une étude rigoureuse et approfondie des marqueurs énonciatifs, notamment des procédés argumentatifs et discursifs, nous constatons d'abord que la subjectivité des sujets politiques se manifeste dans leurs discours par la mise en place des pronoms personnels comme le **je** et **nous** ayant comme référence

L'orateur (**je**) comme nous avons pu le voir dans le discours de Elisabeth Borne, Marine Le Pen ou encore de et Fabien Roussel, revenons au pronom personnel (**nous**) ayant comme référence le politicien et son auditoire ou son groupe politique, qui crée chez l'auditoire un sentiment d'appartenance et d'être concerné par le sujet évoqué comme nous avons pu le remarquer par exemple dans les discours de Mathilde Panot et Jean Luc Mélenchon

En ce qui concerne l'affectivité et le jugement de l'orateur elle s'est manifestée par l'emploi de modalité d'énoncé et dénonciation comme, les adjectifs à valeur péjoratifs qui précisent et nous informent sur la prise de position de l'orateur sur chaque propos, ainsi que des verbes d'opinions et modaux sans oublier les types de phrases et oriente l'auditoire et nous informent plus sur la réaction que l'orateur veut créer chez son auditoire.

Ensuite, nous nous sommes penchés sur l'analyse des procédés argumentatifs et les stratégies discursives, nous avons dégagé cinq stratégies discursives utilisées par la plupart des orateurs qui sont : la stigmatisation, pour dévaloriser et décrédibiliser ce qui s'oppose à leurs positions politiques, condamner des actes et crimes comme le discours de Elisabeth Borne, Marine Le Pen, Jean Louis Bourlanges qui dénoncent et condamnent véhément les crimes menés par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023.

Mathilde Panot, Fabien Roussel et Jean Luc Mélenchon partent du principe qu'ils condamnent tous les crimes de guerre et surtout ceux commis par Israël à Gaza en dénonçant avec force le gouvernement du premier ministre israélien.

La deuxième stratégie fréquente dans notre corpus c'est celle de *captation*.

Conclusion générale

Les sujets politiques à travers cette stratégie ont tenté de capter l'attention de leurs auditoire en créant chez eux le sentiments d'être concerné par le problème évoqué comme nous avons pu l'analyser dans le discours de Elisabeth Borne qui à essayer et créer un sentiment de peur chez son auditoire en évoquant le terrorisme qui pourra menacer la France et les français la même chose avec le discours de marine le Pen qui à essayer d'attirer l'attention de son auditoire en rappelant l'assassinat d'un français au proche orient pendant ce conflit

La stratégie de promesse est utilisée par que par certains politiciens pour donner des promesses à leurs auditoire dans le but de les assurer comme c'est le cas du discours de Elisabeth Borne ou pour créer chez leurs auditoires l'espoir et de l'enthousiasme et de tenir courageusement leur position en essayant de trouver des solutions comme les discours de celui de Mathilde Panot, Fabien Roussel et Jean Luc Mélenchon.

La stratégie de décision est une troisième stratégie exploitée par la plupart des sujets politiques dans le but d'informer les auditoires sur les décisions prises par ces derniers

Cette stratégie est suivie d'une *autre stratégie celle de justification* pour apporter des explications et des justifications aux décisions prises ou les positions assumées.

Pour finir *la stratégie de dissimulation et du flou* n'est utilisé que par la première ministre ce qui montre sa mauvaise intention vers les Palestiniens en avancement des promesses qui tombent dans l'oubli et qu'elle ne réalisera pas

Pour conclure, nous nous sommes basés sur la rhétorique d'Aristote pour dégager trois types d'arguments que les orateurs ont utilisés dans leurs discours, le premier s'agit de l'argument éthique, à travers lequel les sujets politiques ont essayé d'attacher des principes et des qualités psychique et physique à leur personnalité afin de créer une image idéale de soi dans le but d'inspirer de la confiance et de la crédibilité ce qui favorisera l'adhésion du récepteur.

Le deuxième argument pathétique, se fonde sur le principe de rapporter des scènes émouvantes, des réalités choquantes ce qui permet de tisser un lien affectif avec l'auditoire de se l'attendrir ou encore de gagner sa compassion et sa sympathie. Donc le pathos permet d'assurer une grande connivence émotionnelle entre l'orateur et son auditoire.

Le dernier argument de la trilogie aristotélicienne, est celui du logos, qui représente comme son nom l'indique arguments fondés purement sur le raisonnement logique, cet argument est objectif, et assure plus la conviction de l'auditoire.

Conclusion générale

Les résultats obtenus représentent tous les éléments linguistiques auxquels les orateurs ont eu recours pour adhérer leurs auditoires à leur position et orienter leurs actions et réactions et cela à travers leurs discours politiques.

Dans la perspective d'un approfondissement de cette recherche, notamment dans le cadre d'un doctorat, il serait pertinent d'élargir l'analyse à d'autres corpus et à d'autres espaces médiatiques afin de mieux comprendre l'évolution des stratégies discursives en fonction des contextes politiques et géopolitiques. Cela ouvre ainsi la voie à de nouvelles interrogations : comment les stratégies argumentatives des discours politiques évoluent-elles face à la médiatisation numérique et à la circulation accélérée de l'information ? Dans quelle mesure les réseaux sociaux transforment-ils les formes traditionnelles de la persuasion politique et les rapports entre orateur et auditoire ? Enfin, comment la polarisation des opinions influence-t-elle la construction des discours politiques contemporains et leurs effets sur les représentations collectives ?

Le corpus

Discours d'Elisabeth Borne la première ministre devant l'Assemblée nationale le 23 10 2023 sur la situation au Proche-Orient

(LE HAMAS N'EST PAS LE PEUPLE PALESTINIEN)

Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les députés.

Ce mois d'octobre a été marqué par un nouveau surgissement de la violence au Proche-Orient.

Une violence aveugle ! D'une brutalité sans précédent.

Face à cette situation des inquiétudes et des interrogations naissent légitimement dans notre pays.

Dans ce contexte, il me paraissait important, utile et nécessaire de pouvoir tenir ce débat sur la situation au Proche-Orient.

Un débat dont je sais qu'il était souhaité par la plupart d'entre vous.

Je ne peux pas m'exprimer devant vous sans revenir sur les faits : le 7 octobre dernier, une attaque terroriste barbare a été menée par le Hamas et djihad islamique contre l'état d'Israël des centaines de civils ont été massacrés, des crimes abjects ont été commis.

Chaque jour a révélé son lot d'atrocité le meurtre sauvage de jeune lors d'un festival dans le désert les horreurs perpétrés dans des kibboutz comme à Berry Faraza ou Reim, des femmes, des hommes, des personnes âgées, des enfants enlevés ou brutalement assassinés.

Au total près de 1400 personnes ont été tuées dans les attaques terroristes de ce mois d'octobre et même si deux otages américains ont été libérés plus de 200 personnes sont encore retenues. Parmi les victimes 30 de nos compatriotes ont été tués et 7 sont encore portés disparus.

Cette attaque n'était en rien comparable aux épisodes de violence comme il y en a malheureusement eu d'autres dans l'histoire de cette région.

Ce déchaînement de barbarie commandité et mis en œuvre par le Hamas montre un changement de nature d'échelle : il s'agissait d'une action complexe et préméditée qui visait à atteindre Israël et sa population en son cœur.

Avant de poursuivre mon propos je tenais à rappeler ce bilan tout comme le président de la République a déjà eu l'occasion de les faire et tout comme je l'ai déjà fait devant cette assemblée.

Je tenais à dire une nouvelle fois ma solidarité envers le peuple Israélien dans cette épreuve.

Je veux avoir une pensée particulière pour nos ressortissants, en particulier pour les victimes françaises et les disparus pour leurs proches, leurs familles nous sommes à leurs côtés.

Mesdames et messieurs les députés minimiser justifier, voir absoudre le terrorisme c'est accepter qu'il frappe à nouveau demain en Israël, en France ou partout ailleurs.

Nous devons faire preuve d'aucune ambiguïté face à de tels crimes.

Le président de la république l'a affirmé avec force : « Israël a le droit à la sécurité, Israël a le droit de se défendre dans le respect du droit international » et ceux qui confondent le droit des palestiniens à disposer d'un état et la justification du terrorisme commettent une faute morale, politique et stratégique. Ils ne servent en rien la cause palestinienne et soyons très clair les Palestiniens ne sont pas le Hamas, le Hamas n'est pas le peuple palestinien.

L'autorité palestinienne est notre interlocuteur légitime qui se bat depuis des années pour la paix.

On agissant comme il l'a fait le Hamas à exposer délibérément de manière criminelle et cynique toute la population de Gaza : Il utilise les populations civiles comme boucliers humain en agissant de la sorte.

Le Hamas met en péril les espoirs de paix dont les Palestiniens ont tant besoin.

Si je souhaite commencer par rappeler le bilan tragique des attaques terroristes de ce mois d'octobre, si je m'appête à évoquer les milliers de victimes civiles de Gaza et la situation humanitaire épouvantable de la Zone c'est parce que nous ne devons pas perdre de vue l'ampleur et la gravité de la crise qui se joue : il y a des morts, il y a des familles brisées, c'est une tragédie et les tragédies se prête mal aux postures ou aux indignations à géométrie variable.

Il n'y a pas de victime qu'il conviendrait de pleurer moins que d'autres, il n'y a pas de vie qui valent moins que d'autres.

La situation, la tragédie et le nombre catastrophique de victimes font monter dans le monde entier une profonde indignation.

Dans chacune de nos interventions nous aurons l'occasion de faire entendre nos sensibilités politiques et nos différences.

C'est sain, c'est souhaitable c'est le principe même de débat démocratique, mais face à la garantie de la situation. Il nous fait agir en responsabilité, ces moments nous appellent collectivement à la hauteur et à la mesure ne le perdons pas de vue.

En prononçant ces mots, je voulais affirmer ici mon soutien et celui de mon gouvernement à la présidente de l'Assemblée nationale, après les accusations ignobles proférées à son encontre.

Mesdames et messieurs les députés depuis le 7 octobre le président de la République a été en contact très étroit avec les autorités israéliennes avec un message clair :

Israël a évidemment le droit de se défendre face au terrorisme.

Les civils doivent être épargnés.

(La réponse militaire doit se faire dans le respect de droit international, notamment de droit international humanitaire, les populations ne doivent pas payer pour les crimes des terroristes).

Notre pays ne connaît que trop bien le lourd tribut des attentats et nous devons l'affirmer avec force dans la lutte contre le terrorisme, Il ne s'agit jamais de se renier. Si le terrorisme doit être combattu la réponse Des démocraties doit être juste même dans les combats les plus durs les plus âpres, nous ne devons jamais perdre de vue ce qui fait de nous des démocraties, nos valeurs, le respect de l'état de droit comme le droit international humanitaire.

Notre amitié et solidarité avec le peuple Israélien nous oblige à formuler cet appel :

Israël ne doit pas tomber dans le piège du Hamas.

Plusieurs milliers de Palestiniens sont morts à Gaza dont de nombreux enfants, les 2 millions d'habitants de Gaza sont dans une situation d'une extrême gravité.

Ces milliers de vies fauchées, nous ne les oublions pas, je ne les oublie pas.

Mesdames et messieurs les députés dans ce contexte le gouvernement est mobilisé sur plusieurs fronts et nous avons pris ces derniers jours les mesures urgentes et immédiates qui s'imposaient :

(Je pense que le débat pourrait appeler à la dignité monsieur le député.)

Tout d'abord, nous agissons depuis la première heure pour la sécurité de nos ressortissants une cellule a immédiatement été activée au centre du ministère des affaires étrangères, les services de Qual d'ORSAY notre ambassade et notre consulat général à Tel-Aviv, notre consulat général à Jérusalem travaille jour et nuit pour assurer un soutien aux familles de nos compatriotes portés disparus ou tués dans les attaques.

Nos ambassades dans la région notamment à Beyrouth, Amman et au Caire sont totalement mobilisés, bien sûr nous accordons une attention particulière aux familles des disparus.

Le président de la République s'est entretenu vendredi avec celle-là ministre des Affaires étrangères Catherine Colonna avait eu l'occasion de le faire à Tel-Aviv il y a une semaine.

Nous sommes en lien permanent avec ces familles pour répondre à leurs inquiétudes.

S'agissant des otages je veux l'affirmer solennellement, nous mettons tout en œuvre pour obtenir leur libération immédiate et sans condition.

Vous comprendrez que je ne puisse pas dire plus.

Nous sommes par ailleurs en lien avec la communauté française sur place pour lui apporter le soutien nécessaire en deux semaines la France a permis à 3 600 de nos compatriotes de rejoindre le territoire national depuis Israël avec l'affrètement de Moyes civils et le soutien de nos armées Je n'oublie pas dizaines de français bloqués à Gaza dans les conditions extrêmement précaires la ministère des affaires étrangères a pu s'entretenir par téléphone avec beaucoup d'entre eux lors de son déplacement dans la région nous poursuivons nos efforts pour qu'ils puissent quitter la zone .

Permettez-moi de rendre une nouvelle fois hommage aux diplomates militaires, aux fonctionnaires français engagés sans compter dans cette situation épouvante.

Ensuite, la France est mobilisée pour venir en aide aux populations de Gaza, à Gaza nous devons regarder en face l'ampleur de la catastrophe humanitaire en cours, l'accès aux services essentiels est quasiment interrompu, l'eau, la nourriture et le fioul manquent.

Je veux être extrêmement clair Personne ne peut rester insensible face à ce drame humanitaire, derrière le vertige des bilans macabres il y a des femmes et des hommes il y a des familles , il n' y a pas de nationalité d'origine ou de religion qui vaille pour mesurer la gravité des événements quand des civils meurent ,chaque vie civile perdue est un échec pour la

communauté internationale ,les populations palestinienne ne peuvent être abandonnées à leur propre sort notre solidarité avec elle ne serait être mise en doute.

C'est pourquoi nous demandons une trêve humanitaire qui permettra un accès sûr et immédiat pour l'acheminement de l'eau, de nourriture, de fioul et d'aide humanitaire et médical à Gaza. Cet accès doit se faire sous les gîtes des nations unies et la sécurité des personnels humanitaires être garantie Même si deux convois ont pu franchir la porte de Rafà même entre l'Égypte et la bande de Gaza, tout reste à faire pour qu'une aide à la hauteur puisse être fournie aux populations civiles L'ouverture au point de passage de Rafah est encore très limitée.

Nous appelons à ce que la porte de soit ouverte pour de nouveaux passages.

Comme l'a souligné la ministre Catherine Colonna au Caire ce weekend, la distribution d'aide exige une trêve humanitaire qui pourra mener à un cessez le feu.

Nous demandons cette trêve au plus vite, c'est un point important et je le répète face aux contrevérités diffusées notamment par la propagande russe au conseil de sécurité. La France a soutenu le projet de résolution présenté par le Brésil dans cet objectif, la ministre des Affaires étrangères part ce soir à New York précisément pour faire avancer les négociations au conseil de sécurité.

Nous appelons à mettre fin le plus vite possible à cette période de violence.

La France a toujours soutenu les populations civiles palestiniennes, elle a ainsi fourni près de 100 millions d'euros d'aide pour les Palestiniens en 2022 cette aide est concentrée sur des secteurs vitaux, l'eau, la santé, l'éducation et l'agriculture.

Face à la situation actuelle comme l'a annoncé le président de la République nous avons décidé une aide supplémentaire de 10 millions d'euros et nous enverrons prochainement un avion de fret humanitaire pour soutenir la population de Gaza.

En outre, l'union européenne est le premier fournisseur d'aide humanitaire à la Palestine et au sein de l'union la France est l'un des premiers contributeurs.

Face à l'urgence L'Union Européenne a répondu présent le montant de son aide humanitaire à Gaza a été triplé et deux vols ont permis d'acheminer plus de 50 d'aide à la frontière.

Le conseil Européen de cette fin de semaine sera l'occasion de revenir sur le sujet et de faire le point sur le soutien que l'Europe peut apporter.

Puisque j'évoque l'aide que nous apportons à la population palestinienne de Gaza.

Je voudrais en profiter pour revenir sur certaines questions soulevées ces derniers jours, il est légitime de s'interroger et de veiller à ce que notre aide humanitaire ne puisse pas tomber entre de mauvaises mains, pour autant pour autant gardons-nous de jugement hâtif et définitif qui ne se fonde que sur une vision biaisée des faits, les procédures mises en place pour éviter tout détournement de notre aide par le Hamas ou le djihad islamique sont strictes et scrupuleusement respectés :

D'abord, notre aide bilatérale comme pour tous nos partenaires est fournie avec l'accord de la communauté internationale dont Israël selon des procédures agréées.

Ensuite, notre aide est mise en œuvre par des agences de l'ONU et porte sur des projets concrets comme je l'ai évoqué.

Enfin, les aides sont contrôlés par l'administration israélienne elle-même, c'est le cas pour nous comme pour nos partenaires.

Mesdames et messieurs, le troisième pilier de l'action de la France c'est la mobilisation pour éviter un embrasement régional.

Depuis, le 7 octobre le président de la ministre des Affaires étrangères et le ministre des Armées ont multiplié les échanges avec leurs homologues, ces échanges poursuivent la ministre Catherine Colonna s'est rendue en Israël à Jérusalem, au Liban, en Egypte. Elle est également retournée au Caire samedi dernier pour y participer à la conférence de paix. Le président de la République sera demain dans la région pour faire valoir nos propositions et éviter l'escalade.

Plus largement la France se mobilise pour un règlement durable du conflit avec la mise en place d'un processus politique pour une solution à deux états nous savons la lutte contre le terrorisme ne peut remplacer la recherche de la paix il n'y aura pas de paix durable pour Israël et les pays de la région politique pour les Palestiniens.

La solution est claire. Des garanties indispensables pour la sécurité d'Israël et un état pour les Palestiniens, c'est une ligne que la France défend avec constance et qu'elle continuera à porter. La sécurité durable de l'état d'Israël la lutte résolue pour l'éradication du terrorisme dans la région et le respect des aspirations légitimes de chacun forment un ensemble indissociable. Les états de la région ont à ce titre une responsabilité particulière, la dynamique de normalisation des relations entre Israël et les états de la région est souhaitable, elle doit s'accompagner d'un processus politique pour répondre aussi aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens.

Notre responsabilité est grande et nous l'assumons. La France est capable de parler à tout le monde.

Elle est l'amie d'Israël, l'amie des Palestiniens, elle est l'amie des pays arabes dans cette région.

C'est une position indépendante que nous avons toujours assumée, une position qui nous donne un rôle pivot pour aider à tracer le chemin de la paix.

Mesdames et messieurs

La situation au Proche-Orient est complexe et difficile, elle conduit à des drames épouvantables comme nous avons encore pu mesurer ces derniers jours.

Elle a des conséquences lourdes sur la sécurité internationale.

Elle trouve un écho particulier dans chaque pays.

Dans ce contexte, la France a une voix singulière, une voix issue d'une longue histoire qui nous confère une responsabilité.

Une voix qui ne méconnaît aucune des souffrances et défend toujours l'exigence de justice et le respect du droit humanitaire.

Cette voix la France continuera inlassablement à la porter, nous n'avons pas le droit de renoncer à la seule solution c'est la paix.

Je vous remercie.

Discours de Mathilde Panot

(La France doit avoir le courage de paix et exiger le cessez-le-feu !

Président, ministre, collègues.

Madame la première ministre.

Cessez le feu !

Voilà le mot d'ordre qui retentit à travers le monde.

Cessez-le-feu !

Voilà le message qui nous vient du secrétaire général de l'ONU, du pape et de nombreux chefs d'État, de Suisse, d'Espagne, du Mexique et de tant d'autres.

Cessez-le-feu !

Voilà ce qui a rassemblé des dizaines de milliers de citoyens hier encore à l'appel de la CGT, de la FSU, de Solidarités d'Attac, de la France insoumise, et de nombreuses autres organisations.

Cessez le feu !

Voilà ce qui a rassemblé en France, en Europe et dans le monde.

Cessez le feu !

Voilà l'appel que vous vous refusez toujours à lancer.

Dans le concret des nations pour la paix, la voix de la France manque.

À l'heure où je parle, 1400 israéliens ont été tués et 5100 blessés par les crimes de guerre perpétrés par le Hamas.

À l'heure où je parle plus de 500 palestiniens ont été tués et 15000 blessés par les crimes de guerre de Tsahal.

Nous pensons à tous les otages détenus aujourd'hui, parmi eux, à nos compatriotes.

Que vienne au plus vite leur libération.

Nous pensons aux 200 morts étrangers ou aux 30 familles françaises endeuillées, ainsi qu'aux 7 Français aujourd'hui disparus.

Face à cette spirale de la violence, la France doit parler d'une voix forte pour œuvrer à la paix et au cessez-le-feu, car seul un cessez-le-feu immédiat permettra de sauver des dizaines de milliers de vies innocentes.

Seul un cessez-le-feu permettra que les otages puissent être libérés et que les bombes cessent de pleuvoir sur une population palestinienne prise au piège dans ce que Dominique de Villepin appelait à juste titre une prison à ciel ouvert.

Ces temps tragiques que nous traversons appellent à avoir le courage de la paix et à ne pas céder à l'escalade meurtrière de la guerre.

Au lieu de faire preuve de ce courage, vous avez affiché un soutien inconditionnel au gouvernement d'extrême droite israélienne.

Israël a le droit de se défendre, avez-vous dit, en rajoutant depuis quelques jours devant l'horreur de la punition collective infligée à l'ensemble de la population palestinienne :

Israël a le droit de se défendre mais dans le respect du droit international.

Le constat est pourtant sans appel : le droit international n'est pas respecté.

Ce qui se passe à Gaza devrait foudroyer notre sens de l'humanité.

Nous parlons face à un cimetière.

Des milliers de morts ,1 million de personnes déplacées, dont la moitié sont des enfants.

Plus de 2 millions de personnes privées d'eau, de nourriture, d'électricité, de carburant et de médicaments.

Des milliers de bombardements de l'armée israélienne.

L'emploi de phosphore blanc dénoncé par deux ONG internationales.

59 attaques contre des établissements de santé, 170 établissements scolaires touchés.

Les Palestiniens ne sont pas des amis de statiques, des êtres surnuméraires.

C'est cette vision du monde profondément raciste qui légitime le massacre.

Cessez-le-feu !

Pourquoi la France reste-t-elle silencieuse ?

Pourquoi la France est-elle incapable de dénoncer avec la même force les crimes de guerre commis par le Hamas et ceux commis par le gouvernement de Netanyahu ?

Pourquoi n'incarne-t-elle pas comme elle a pu le faire par le passé la voix de Jacques Chirac ?

La voie de la paix au Proche-Orient ?

Pourquoi n'en a-t-elle pas le courage ?

Cessez-le-feu !

Un crime de guerre n'est pas justifiable en aucun cas.

Et pas d'avantage en réponse à des crimes de guerre.

Sinon, c'est le droit qui disparaît et le risque d'un massacre d'une plus grande ampleur encore.

Je souhaite faire résonner ici les mots d'un père de famille israélien, Yaacov, dont la fille est détenue en otage par le Hamas.

Ce père suspendu à l'espoir de nouvelle de sa fille dit :

À quoi sert de nous entretuer ?

La vengeance n'apporte rien.

Il y a des morts à Gaza, des gens qui pleurent aussi.

En quoi est-ce utile ?

La meilleure des choses, c'est de s'asseoir, de discuter.

Entendons cette voix pour la paix d'un homme dont la vaillance inspire un profond respect.

Toutes les vies humaines se valent.

Toutes les vies humaines se valent.

C'est dans ce principe celui de notre commune humanité que nous devons puiser le courage de la paix.

Madame la première ministre, nos larmes ne peuvent pas être à géométrie et à géographie variables.

Ainsi, nous pleurons les victimes des actes de crimes de guerre du Hamas, tout comme nous pleurons les milliers de morts des crimes de guerre commis par le gouvernement israélien.

Madame la première ministre, vous avez choisi d'abandonner la position historique de la France qui a fait sa grandeur et qui a permis qu'elle soit audible dans les ténèbres des relations internationales.

La France est désormais montrée du doigt dans le monde et par les peuples.

Cela doit cesser.

Membre du conseil de sécurité de l'ONU, la France doit peser de tout son poids pour permettre l'adoption d'une résolution exigeant un cessez-le-feu pour arrêter cette escalade meurtrière.

Cet abandon de l'engagement historique de la France pour la paix est arrivé à son paroxysme jeudi dernier.

Au parlement européen les eurodéputés macaronistes ont voté contre la proposition des insoumis pour un cessez-le-feu à Gaza.

Au lieu du courage de la paix, vous vous abonnez à la pente inarrêtable de la guerre.

La France autrefois voix de la paix à travers le monde, est entre vos mains devenue un état aligné, aligné sur les États-Unis et sur le gouvernement israélien.

Va-t-en-guerre d'extrême droite.

Oui, d'extrême droite.

Un gouvernement dont le ministère de la Défense a déclaré :

Nous combattons des animaux humains en parlent du peuple palestinien.

Un gouvernement et son premier ministre Benyamin Netanyahou, qui ont sciemment fait monter le Hamas.

Ainsi, il expliquait en 2019 aux députés du Likoud :

Quiconque veut contrecarrer à création d'un État palestinien doit soutenir le renforcement du Hamas et transférer de l'argent au Hamas.

Cela fait partie de notre stratégie.

Voilà à qui vous apportez votre soutien inconditionnel.

Et gare à ceux qui n'en feraient pas de même.

Ainsi, le footballeur Karim Benzema serait un dangereux extrémiste en lien avec les Frères musulmans.

Pour citer M. Darmanin.

Fait gravissime.

On parle de le déchoir de sa nationalité.

Son tort ?

Un tweet de soutien aux femmes et enfants de Gaza sous les bombes.

La France de demain est devenue le pays où le seul crime de Benzema est de s'appeler Karim.

Madame la première ministre.

Rendez-vous compte.

Il n'y a qu'en France ou la solidarité avec un peuple bombardé depuis 14 jours est criminalisée.

Ainsi, votre ministre de l'Intérieur encore lui a commencé par interdire systématiquement toutes les manifestations de soutien au peuple palestinien, manifestations pourtant autorisées partout à travers le monde.

Il n'y a qu'en France ou un responsable de la CGT est arrêté à 6 du matin chez lui pour apologie du terrorisme du fait d'un tract appelant à la paix.

Il n'y a qu'en France ou le président de l'Union juive pour la paix est arrêté à Strasbourg et mis en garde à vue parce qu'il était présent à une manifestation de soutien au peuple palestinien.

Madame la première ministre,

La France doit urgemment agir pour le cessez-le-feu, pas faire taire ceux qui le demandent.

Cessez-le-feu, madame la première ministre !

Voici les mots que la France doit retrouver.

Cessez-le-feu !

Voilà les mots que nous prononçons depuis plus de deux semaines désormais et qui nous valent tombereaux d'insultes et menaces de mort.

La gravité du moment appelle pourtant à la solennité et au sérieux, pas aux polémiques franco-françaises.

Depuis deux semaines nous sommes repeints en antisémites par des irresponsables.

Notre tort : appelé à la paix et parler de crime de guerre.

Je le redis avec force contre les antisémites, nous nous tiendrons comme nous l'avons toujours fait, aux côtés de tous nos concitoyens de confession juive.

Puisqu'il semble si difficile à certains de l'entendre peut-être parce qu'ils ne partagent pas en réalité cette position.

Nous condamnons tous les crimes de guerre.

Tous sans exception.

C'est le point de départ nécessaire pour œuvrer à la médiation et à la paix.

C'est la réalité, c'est le courage de la paix.

D'aucuns voudraient que la terreur qui s'est déversée ce 7 octobre paralysé la réflexion.

Qu'elle suspende la pensée jusqu'à l'amnésie.

Nous disons que la raison est la seule à même d'éclairer nos décisions.

Pour comprendre ce qui se joue.

Il faut dire la réalité.

Ce qui s'est produit le 7 octobre est un épisode abominable inscrit dans l'histoire plus longue d'une guerre asymétrique faite d'occupation par l'aréole israélienne de territoires palestiniens et du blocus de Gaza.

Nous assistons à une guerre coloniale qui a connu une escalade inédite et faveur de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite en Israël

Cette réalité n'excuse en rien les actes qui ont été commis, mais elle ne peut être évacuée car elle conditionne la compréhension de ce qui se joue.

Le choix des mots pour décrire sa spécificité et enfin ses moyens pour parvenir à la paix.

Toute personne qui n'admet pas ce constat que la guerre aurait commencé ce 7 octobre à une dette envers la vérité et commet une faute politique et morale majeure.

Nos insoumis n'auront pas à rougir devant l'histoire parce que nous refuserons toujours de nous lever pour soutenir inconditionnellement la politique coloniale du gouvernement israélien.

Les insoumis n'auront pas à rougir devant l'histoire de défendre la position historique de la France

Celle de l'Onu

Les insoumis n'auront pas à rougir devant l'histoire car face à l'horreur.

Nous n'aurons eu qu'un seul mot d'ordre :

Cessez-le-feu.

Qu'une seule boussole la paix.

Nous vous invitons à la paix et non au déplacement improvisé et belliciste.

Les propos tenus hier par la présidente de l'Assemblée, quatrième personnage de l'État :

Rien ne doit empêcher Israël de se défendre au moment même où la rapporteuse spéciale des Nations Unies alerte sur le risque de nettoyage ethnique à Gaza.

Ces propos sont inacceptables et gemment jusque dans vos rangs et dans ceux du Qu'al d'Orsay

Madame la première ministre

La France a une responsabilité.

Elle doit retrouver une voix forte

René Cassin, prix Nobel de la paix, disait l'importance de la paix auquel nous vous appelons.

Voici ses mots.

Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits humains seront violés en quelque partie du monde que ce soit.

Discours de marine le Pen

Le 23 octobre 2023 à L'Assemblée nationale

Madame la Présidente, madame la première ministre

Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues,

Il y a quelques semaines encore, Israël et certains pays arabes avaient entrepris de se mettre en route vers une normalisation des relations, faisant naître l'espoir de la paix dans cette région du Proche-Orient, berceau de plusieurs civilisations, mais aussi théâtre de bien des luttes armées.

Malheureusement, pour une organisation terroriste islamiste, le Hamas, sans doute soutenu par des régimes guidés par la haine d'Israël, cette promesse d'apaisement était insupportable. Ainsi, le 7 octobre dernier, cette terre du Proche-Orient, la terre même d'Israël, a une nouvelle fois été baignée par le sang de plusieurs centaines d'innocents : bébés, femmes, hommes et vieillards israéliens, et de nos compatriotes.

Depuis plus d'un demi-siècle, le peuple juif n'a pas connu un tel massacre.

S'il appartiendra aux instances internationales compétentes de dire si ces atrocités sont des crimes contre l'humanité, il est certain que ces attaques sont un crime contre les hommes et un crime contre la paix, et qu'elles doivent être condamnées sans réserve par tous ceux attachés à la vie, à la justice et à la dignité.

Les conséquences de cette attaque sont désormais multiples. La première est entendue : la riposte d'Israël. Cette riposte est tout à fait légitime, comme l'a rappelé à de multiples reprises l'ONU. Israël a le droit de se défendre, et je considère même que c'est un devoir de l'État israélien de défendre sa population.

Ce droit à se défendre n'est pas inconditionnel, mais doit se faire dans le respect du droit international et des droits de l'homme.

Le statut démocratique de l'État israélien apparaît pour nous, Français, comme une première garantie du respect par Israël de ce droit.

De la même manière que la riposte d'Israël est légitime, la protection de la population civile de Gaza l'est aussi.

Je ne peux qu'être soulagé par les images de ce week-end, des camions apportant aux populations de Gaza des vivres, car, Madame la Première ministre, vous avez eu raison de rappeler que le Hamas n'est pas la Palestine.

Je reconnais bien volontiers la complexité de protéger les civils, car le Hamas, plus enclin à l'ignominie, se sert de la population civile comme bouclier humain. Mais la grandeur de l'armée d'Israël sera de respecter des règles que les terroristes du Hamas ont lâchement bafouées.

Voilà, chers collègues de l'extrême gauche, ce qui différencie la civilisation de la barbarie. Voilà ce qui différencie une armée régulière d'une organisation terroriste. Voilà pourquoi on ne demande pas aux terroristes de cesser le feu, mais de déposer les armes et de libérer les otages, c'est tout.

Cette attaque sera en outre, je l'espère, l'occasion d'une prise de conscience mondiale que l'islamisme est un fléau à combattre de toute urgence. L'assassinat de Bernard, qui suit la longue liste des victimes d'attentats en France, comme les attentats déjoués récemment par nos services, est là pour nous rappeler que, nous Français, faisons face à une urgence bien réelle.

Cette lutte contre le terrorisme islamiste doit commencer par l'interdiction des idéologies islamistes sur notre sol.

J'ai, vous le savez, Madame la Première ministre, un texte prêt à être voté à cet effet.

Pour en revenir au sujet qui nous réunit aujourd'hui, permettez-moi de vous présenter en quelques mots le rôle que je considère que la France devrait jouer, et de quelle manière, par ses liens historiques et stratégiques, la France est bien placée pour entretenir des relations avec tous.

Elle l'est à Beyrouth, au Caire, à Abou Dhabi ; elle le pourrait devenir à Rabat, Koweït City et Mascate si elle le voulait.

Elle le doit redevenir à Ankara, elle le doit redevenir à Moscou et Pékin.

Ce rôle d'intermédiation flexible et créatif, elle le jouait à merveille ; elle ne l'incarne plus, au désespoir de nombreux pays que je viens de citer, et d'autres sur le continent africain, qui n'est pas l'objet du débat.

Pourquoi la voix de la France est-elle si désespérante dans cette région tout particulièrement ?

Parce que sa diplomatie a perdu de vue la nécessité de maintenir son indépendance, son équidistance et sa constance.

La France ne peut porter sa voix que si elle adopte une posture non alignée. Elle peut et doit offrir une alternative solide et crédible aux tête-à-tête avec les puissances extra-régionales.

Dialoguant avec tous, connaissant chacun, disposant d'une force armée souveraine prête à l'emploi pour épauler ses alliés, la France est clairement à sa place dans ce rôle-là depuis des siècles.

Elle a tenu ce rôle avec courage en 2003 lorsque les néoconservateurs américains ont voulu remodeler la région par la force, jouant les apprentis sorciers, ce qui a durablement déstabilisé le Proche-Orient.

La France seule a dit non, et elle a eu raison.

Ce rôle, elle l'a quitté en 2011 lorsque Nicolas Sarkozy a attaqué la Libye, provoquant un appel d'air formidable pour les terroristes et les réseaux de passeurs de migrants.

Elle l'a aussi oublié durant les printemps arabes, où elle a cru que l'islamisme serait soluble dans la démocratie, ce qui s'est payé par des vagues d'attentats en France.

Après six ans de mandat d'Emmanuel Macron, nous ne pouvons que regretter le délitement de notre diplomatie.

J'y vois deux causes.

Tout d'abord, avoir accepté de laisser l'Union européenne mettre en œuvre sa propre diplomatie. Le dernier voyage de Madame Von der Leyen en Israël a à nouveau souligné les limites de cette stratégie.

L'autre cause est que la liste des pays avec lesquels Emmanuel Macron ne parle plus avec efficacité s'allonge : le président ne parle plus avec le Maroc, s'est fourvoyé dans une alliance stérile, néglige la Tunisie, ne s'appuie pas assez sur l'Égypte qu'il a même critiquée en 2019.

Les Émirats arabes unis, partenaires stratégiques, sont engagés contre le frérisme, alors que la France est trop laxiste à son égard.

Il ignore les capacités de médiation d'Oman et du Koweït, a perdu le contact avec le Qatar, ne dialogue ni avec la Syrie ni avec l'Iran, et s'aligne trop souvent sur les seuls États-Unis.

Dans ce désert diplomatique, où sont les vrais alliés de la France, ses relais et ses réseaux d'influence ?

Sans eux, la voix de la France est muette, pire.

Sans eux, la France n'anticipe pas les attentats.

Je l'ai dit pendant la campagne présidentielle : le sectarisme de la diplomatie actuelle met directement les Français en danger.

Cette diplomatie du déni est une erreur lourde que la France paie cher.

Dialoguer avec un État n'est pas approuver son régime, mais couper avec lui mène à l'impasse.

De même, dialoguer en ne se fondant que sur ses propres valeurs conduit à l'incompréhension des situations.

Dialoguer suppose d'avoir de bons diplomates. Or la réforme des carrières diplomatiques met à mal cet édifice.

Je le redis : l'indépendance seule permet d'être écouté et respecté.

Le deuxième principe du général de Gaulle était l'équidistance.

Cette position donne à la France une voix plus forte lorsqu'il s'agit de condamner les violations du droit international.

Elle n'empêche pas de prendre position, bien au contraire.

Elle permet de proposer des solutions.

Je conclurai en rappelant que la paix passe par des principes simples : indépendance, équidistance et constance.

Le chemin de la paix ne peut passer que par la reconnaissance des nations et le respect des peuples.

Comme l'a rappelé le pape Jean-Paul II en 1995, il manque encore un accord international sur les droits des nations.

Compléter le droit international dans ce sens est l'objectif de la déclaration que j'ai proposée.

Notre pays retrouvera ainsi sa place dans le concert des nations.

Je vous remercie.

Discours de Jean-Louis Bourlanges

Le Président du groupe MoDem à l'Assemblée nationale à l'Assemblée nationale.

Le général de Gaulle disait que, quand Maurice Quenneville entrait dans une salle, la température baissait de 5 degrés.

Je crains de devoir m'inscrire après les flots d'éloquence que j'ai entendus dans cette enceinte.

Madame la Présidente, Madame la Première ministre,

Madame la ministre,

Messieurs les ministres,

Mes chers collègues,

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies décide, par 33 voix contre 13, la création de l'État d'Israël, tout en prenant soin de proposer l'institution parallèle d'un État palestinien qui, à la suite de la guerre ayant accompagné la décision onusienne, n'a jamais pu voir le jour.

De ce vote solennel, qui engage la communauté internationale, date à la fois le droit imprescriptible du peuple juif à vivre dans un État libre et souverain et le lancinant problème posé par l'émergence indéfiniment différée de son jumeau palestinien.

Israël était né, Ismaël restait dans les limbes.

La tragédie prenait ses marques au cœur d'un Moyen-Orient par ailleurs déchiré par la guerre froide.

Le 7 octobre dernier, cette interminable tragédie a pris un cours décisivement nouveau et d'une gravité exceptionnelle.

Israël s'est trouvé confronté à une agression paramilitaire de première grandeur menée par un Hamas résolu à piétiner tous les principes, toutes les règles, tous les usages régissant les relations entre les peuples, que ceux-ci soient en guerre ou en paix.

Si les mots ont un sens, il est clair que l'agression conduite par le Hamas est à la fois terroriste, constitutive d'un crime de guerre généralisé et adossée à un discours à caractère génocidaire assumé.

Le Hamas met en scène les pires violences sur les populations dans le seul but d'effrayer et d'intimider : c'est du terrorisme.

Le Hamas ne fait la guerre qu'aux civils : c'est la définition même, dans son extension maximale, du crime de guerre.

Les fidèles du Hamas n'hésitent pas à appeler non pas simplement à la disparition de l'État d'Israël, mais à l'élimination des Juifs en tant que Juifs : c'est l'expression d'une volonté de génocide porteuse d'un crime contre l'humanité.

Face à une telle entreprise, Israël dispose d'un droit absolu à se défendre. Mais la question fondamentale, que met sous une lumière brutale l'initiative sanglante du Hamas, est celle des moyens propres à assurer la sécurité à long terme d'Israël. Et c'est de la réponse à cette question que doivent dépendre nos réactions à court et à moyen terme, comme celles de l'État hébreu.

Comment un État de 20 770 km², peuplé de moins de 7 millions de Juifs, face à une communauté humaine de près de 1,3 milliard de musulmans, pourrait-il espérer vivre durablement en paix et en sécurité au milieu d'un environnement par hypothèse hostile ?

À cette question, la mauvaise réponse — mais aussi la plus tentante — est celle du mur, du cordon sanitaire, supposé pouvoir soustraire l'État hébreu, puissamment militarisé, à toutes les menaces qui l'entourent.

La combinaison de la faiblesse démographique d'Israël et d'une diffusion générale d'armes de destruction de courte et moyenne portée a progressivement créé une situation d'extrême vulnérabilité sécuritaire pour l'État hébreu.

Même l'arme nucléaire dont dispose Israël n'est pas de nature à assurer la survie d'un État concentrant toute sa population sur un espace aussi restreint.

Pour définir ce que doit être la politique de la France, celle de l'Union européenne et plus généralement celle de la communauté internationale face à cette terrible situation, il faut analyser sans œillères ni préjugés ce qui s'est modifié ces dernières années sur la scène moyen-orientale.

Comme l'a très justement dit Monseigneur Vesco, archevêque d'Alger, la violence barbare du Hamas est sans excuse, mais pas sans cause.

Avant la prise de pouvoir de monsieur Netanyahu, les grands dirigeants historiques d'Israël, quelle que soit leur sensibilité politique, ont eu une conscience aiguë de cette vulnérabilité après que la guerre du Kippour les lui a rendue manifeste. Yitzhak Rabin, qui avait vu au plus près le péril de la patrie, a apporté avec force de conviction l'idée qu'il n'y aurait ni paix ni sécurité pour Israël sans reconnaissance d'un État palestinien libre et souverain. Menahem Begin, venu pourtant de la droite de la droite, a assumé le choix de la paix avec l'Égypte. Ariel Sharon, après avoir pris la mesure de l'impasse militaire, avait engagé un retrait de certaines ambitions coloniales en Cisjordanie.

Ces hommes avaient compris qu'Israël ne trouverait la paix qu'à la condition d'établir avec les États arabes et avec les Palestiniens une relation équilibrée fondée sur le respect mutuel et le partage des bénéfices de la paix.

La rupture introduite ces dernières années par les gouvernements successifs de monsieur Netanyahu n'est pas la cause unique de la situation actuelle, mais elle y a puissamment contribué.

Le Premier ministre israélien et son gouvernement, en rupture avec la tradition laïque et libérale de l'État hébreu, ont semblé méconnaître cette vulnérabilité structurelle et ont agi comme si le problème palestinien appartenait au passé.

Il est clair que monsieur Netanyahu n'a pas su maintenir la cohérence nécessaire entre pouvoir politique, armée et services de renseignement.

À court terme, ces défaillances se sont révélées lourdes de conséquences. L'essentiel est toutefois d'ordre politique.

Monsieur Netanyahu a semblé croire que la normalisation avec certains États arabes pouvait dispenser Israël de rechercher une solution équilibrée avec les Palestiniens.

Les accords d'Abraham ont contribué à cette illusion, et le gouvernement israélien s'est estimé libre de relancer sa politique de colonisation en Cisjordanie.

La politique d'Israël a changé, mais il serait injuste d'attribuer à l'État hébreu le monopole de la brutalisation du monde dont l'horreur du 7 octobre est sortie.

Partout, les forces de paix ont été affaiblies.

Les Palestiniens ont été tentés de se réfugier dans un nihilisme politique. Une population sans avenir peut-elle ne pas être tentée par la violence ?

Mais les États-Unis ont eux aussi une part de responsabilité historique. Ils ont peu encouragé les efforts européens pour une solution à deux États et ont, sous l'impulsion de Donald Trump, pris des décisions ayant fragilisé le processus de paix.

L'Europe, quant à elle, n'a pas manqué de lucidité, mais elle s'est révélée impuissante à faire face à ces bouleversements.

Comment ne pas voir que les héritiers idéologiques des artisans des assassinats politiques passés tiennent aujourd'hui une part de la tragédie qui s'écrit ?

Que pouvons-nous faire pour aider les peuples à tracer un chemin de paix ?

Dans l'immédiat, il faut veiller à ce que toute contre-attaque évite l'escalade et respecte le droit international.

Le risque majeur est celui d'un embrasement régional impliquant le Hezbollah, l'Iran et d'autres acteurs.

Rendons hommage au rôle de médiation des États-Unis et au sang-froid du président Biden.

Le risque majeur est celui d'un anéantissement des populations civiles, utilisées comme boucliers humains ou victimes de représailles.

L'Union européenne doit prendre ses responsabilités et garantir l'acheminement de l'aide humanitaire.

Il est des moments où l'inaction devient coupable.

Il reste à construire un avenir de paix, malgré l'ampleur des divisions actuelles.

La première condition est la fin de la colonisation et la reconnaissance d'un État palestinien.

La seconde est la reconstruction d'une autorité palestinienne capable de gouverner et de négocier.

Au-delà du Moyen-Orient, certaines initiatives internationales peuvent être soutenues.

Je terminerai en rappelant le rôle essentiel de l'Union européenne, fondée sur une idée simple : la paix naît de la reconnaissance mutuelle.

C'est à l'Europe de porter ce message de réconciliation.

Je vous remercie.

Discours de Fabien Roussel à l'Assemblée nationale

(Nous allons vers le génocide, il est en cours)

Mais je n'en sais rien, posez-leur la question. Ça fait partie des sujets pour lesquels nous avons dit que nous n'avons plus rien à faire ensemble.

Voilà, nous n'avons plus rien à faire ensemble parce que nous ne pouvons pas cautionner de tels propos.

Nous ne pouvons pas cautionner ceux qui disent qu'aujourd'hui la Palestine doit aller de la Méditerranée au Jourdain, et donc qu'il n'y ait qu'un seul État palestinien, et donc tirer un trait sur un État israélien.

Nous, nous sommes clairement pour trouver une solution politique avec la création de deux États.

Et donc surtout d'un État palestinien qui aujourd'hui non seulement n'existe pas, mais dont le peu qu'il y avait recule. Et là aussi, c'est comme pour l'Ukraine et la Russie : il y a un occupant et il y a un occupé. Et l'armée israélienne, le gouvernement de monsieur Netanyahu, est le pire gouvernement que ce pays ait eu. Et il occupe illégalement la Cisjordanie et est en train d'effacer le peuple palestinien à Gaza.

On a parlé de risque, ouais, d'effacement. C'est parce que je vais dire : on parlait d'un risque génocidaire. Ce que j'ai entendu, ce que je vois, c'est que nous allons vers le génocide. Il est en cours.

Oui.

Est-ce que vous imaginez et essayez de trouver même une comparaison dans l'histoire, et vous verrez sur quoi vous tomberez : un territoire qui est enfermé, fermé, sans aucune issue, où il y a 2 100 000 habitants — la population de Paris — 2 100 000 habitants dans un territoire fermé, bouclé, ne pouvant pas en sortir. En même temps, ils sont bombardés, et en même temps il n'y a aucune aide humanitaire qui rentre : pas une bouchée de pain, pas d'eau, rien. Ils meurent de faim aujourd'hui, nous disent les associations humanitaires. Demain, ce seront les épidémies, parce que l'eau est en train de croupir et avec les chaleurs, ça va être ça.

Comment vous appelez ça ?

Qu'est-ce qu'il y a comme comparaison dans l'histoire ?

Je cherche, je pose la question. Vous la suggérez aussi ? Pire ?

Je n'en ai pas trouvé. Je n'en ai pas trouvé d'une telle ampleur. Je n'en ai pas trouvé. Et quand on regarde dans l'histoire récente des sièges où des populations ont été assiégées, bombardées, exterminées, c'est Sarajevo, c'est le ghetto de Varsovie.

Non, je ne dis pas ça, parce que justement...

Je ne dis pas ça, mais je cherche des comparaisons.

Et je voudrais que chacun prenne conscience de ce qui est en train de se passer dans ce pays.

Et je dis d'ailleurs, j'aimerais pouvoir le dire : il y a 9 millions et demi d'Israéliens qui sont touchés par cette guerre, touchés parce qu'ils ont été meurtris par les attentats du 7 octobre, meurtris par des prises d'otages, et ils attendent encore le retour des leurs. Touchés parce que toutes les familles israéliennes ont un enfant qui fait la guerre. Toutes les familles israéliennes sont touchées. Et les 5 millions de Palestiniens qui attendent un État depuis tant d'années sont persécutés ; la moitié d'entre eux vivent dans des camps, dans un système d'apartheid. Il faut aller les voir : les 2 300 000.

Oui, mais allez comparer...

Allez sur place.

Trouvez-moi.

Trouvez-moi l'équivalent pour mesurer, pour mesurer.

Je suis ému parce que j'ai beaucoup de camarades, d'amis de confession juive, et jamais ils ne souhaiteraient que ces crimes soient commis en leur nom.

Aujourd'hui, comme rien ne se passe et comme la communauté internationale laisse faire, et que ces drames ont lieu devant des dizaines de millions de personnes qui les regardent à la télévision, je reviens avec le sentiment que le gouvernement d'extrême droite, fasciste, de monsieur Netanyahu — le pire que ce pays ait eu — est en train d'accélérer la création d'un grand État d'Israël et donc de régler la question de Gaza, c'est-à-dire de faire en sorte de les affamer, de les terroriser, à tel point qu'au bout d'un moment ils ouvriront la porte de Rafah et partiront se réfugier dans le désert du Sinaï.

Je ne sais pas comment cela se passera avec les Égyptiens, mais il va régler Gaza de cette manière-là. Il compte finir l'occupation de la Cisjordanie : 700 000 colons armés. Ils ont été armés par le ministre Ben Gvir, qui leur a donné des armes. C'est le Far West : ils se font tirer comme des lapins.

Dites-moi que ce n'est pas planifié.

D'abord, je laisserai le soin à la Cour internationale de justice de définir ce qui se passe et de définir les sanctions qu'il faudrait prendre.

Voilà. Et effectivement, je connais la définition de ce qu'est un génocide : il faut qu'il y ait l'intention d'éliminer un peuple, l'intention de tuer, l'intention d'éradiquer une population.

Dites-moi ce qui se passe à Gaza.

Dites-moi que ce n'est pas le cas.

Je finis, parce qu'en même temps qu'il accélère l'implantation des colonies et la répression contre les réfugiés, il accélère les tirs.

Il va régler la question du Hezbollah au sud du Liban.

Parce que j'ai rencontré un papa israélien qui a perdu son fils de 52 ans le 7 octobre. Voilà, et ça fout les boules, la manière dont il le raconte, sa haine, mais aussi sa colère contre le gouvernement israélien de monsieur Netanyahou.

Et j'ai rencontré, deux jours après, un papa palestinien qui venait de perdre son fils pendant que nous étions sur place : deux jours avant, il a perdu son fils de 13 ans dans un camp de réfugiés, parce que l'armée israélienne fait des incursions tous les jours dans les camps de réfugiés, et elle tire sans sommation ; des enfants, des femmes sont tués sans sommation.

Et donc il n'y aura pas de paix, il n'y aura pas de sécurité dans ce pays tant qu'ils n'auront pas chacun un État dans lequel ils pourraient vivre en sécurité. Ce ne sera pas possible.

Donc je regrette que beaucoup d'Israéliens aujourd'hui ne croient plus dans la paix.

J'ai rencontré une association de Juifs et d'Arabes, comme ils se disent à Jérusalem, qui se bat pour redonner l'espoir de la paix au peuple israélien. Ils ne croient plus dans la paix, ils pensent que c'est dans la guerre qu'ils auront la sécurité. Or, ils n'auront la sécurité que dans la paix, dans une solution politique à deux États.

Discours de Jean-Luc Mélenchon

2 décembre 2023

(Gaza : génocide en cours ?)

Qui sommes-nous ?

Le peuple humain, le peuple humain.

Entendez battre les cœurs lourds de tous ceux en qui résonne la mort qui frappe, frappe et frappe encore depuis que la trêve a été rompue, et cela montre que ce n'est pas d'une trêve dont nous avons besoin, mais d'un cessez-le-feu immédiat.

Immédiat.

Immédiat.

Depuis le 7 octobre, on a argué du droit international pour exciper les moyens de la légitime défense, mais ce n'est pas la légitime défense d'assassiner indistinctement toute une population, d'attribuer une responsabilité collective que l'intelligence du monde moderne avait récusée dès longtemps.

C'est du droit international dont nous nous réclamons pour dire que détruire des écoles, détruire des hôpitaux, assassiner en masse des gens dans leurs appartements, leurs immeubles, cela s'appelle des crimes de guerre et qu'ils doivent cesser.

Couper tous les réseaux, l'eau, l'électricité, les soins et vouer toute une population aux épidémies, à la maladie, à la mort dans la souffrance, sans aucun recours, cela porte un nom en droit international : cela s'appelle crime contre l'humanité.

Il est temps que cela cesse.

Nous sommes tous les témoins, et notre présence est le seul recours dont disposent les pauvres populations assassinées. C'est que l'opinion publique mondiale va s'entendre à l'heure du Guernica du XXI^e siècle, que jamais, sous aucun prétexte, quelle que soit la couleur de peau, quelle que soit la religion, quelle que soit la nationalité, nous ne distinguons entre les êtres humains qui sont accablés sans défense.

Il faut que le droit s'impose.

Il faut que la Cour pénale internationale arrête et fasse arrêter les criminels de guerre que sont Monsieur Gallant et Netanyahou.

Il faut le dire sans périphrase, nous unissant à tous ceux qui en Palestine, en Israël et dans le monde entier protestent contre ce crime.

Il est mort en 42 jours à Gaza plus de monde qu'il n'en a jamais été tué en 4 ans de siège à Sarajevo.

Voilà qui est intolérable, insupportable.

Et voilà qui nous sommes à cette heure : ce dont la protestation ne se taira jamais, braves gens, militants conscients, éveillés. Ayez pour vous la gloire de la protestation contre le silence anonyme des assassins qui, se cachant les uns derrière les autres, tuent et tuent encore, pensant que de cette façon ils vont régler les problèmes.

Monsieur Netanyahou avait dit aux Gazaouis de fuir vers le sud, et maintenant qu'ils y sont, ils bombardent le sud.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons dire, à la suite de l'ONU, qu'il y a des prémises de génocide, c'est-à-dire de volonté d'exterminer la totalité de la population, dont personne ne

veut ni d'un côté ni de l'autre, et ces malheureux sont exploités sans recours, exposés aux bombardements, à la mort, et évidemment, à cet instant, c'est tous là que nous avons au cœur. Vive-toi à Paris, de toutes les couleurs, de toutes les religions.

Peuple rebelle, tu es le peuple humain qui témoigne à cet instant. Vive Gaza, gloire éternelle à ceux qui résistent.

Références bibliographiques

1. **Kerbrat-Orecchioni, C.** (2001), *Les actes de langage dans le discours : théorie et fonctionnement*, p. 01.
2. **Diller, A.-M. & Recanati, F.**, in Armengaud, F., *La pragmatique*, « Que sais-je ? », p. 05.
3. *Dictionnaire d'analyse du discours*, pp. 16–18.
4. **Benveniste, É.** (1974), *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard, p. 80.
5. **Kerbrat-Orecchioni, C.** (1980), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, p. 36.
6. **Benveniste, É.** (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, p. 269.
7. **Korkut, Z. & Onursal** (2009), *Pour comprendre et analyser les textes et les discours*, Paris, L'Harmattan, p. 27.
8. **Maingueneau, D.** (1999), *Syntaxe du français*, Paris, Hachette, p. 58.
9. **Amossy, R.** (2000), *L'argumentation dans le discours*, Paris, Nathan, p. 26.
10. **Tomassone, R.** (1996), *Pour enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave, p. 135.
11. **Amossy, R.** (2000), *L'argumentation dans le discours politique : littérature d'idées, fiction*, p. 101.
12. **Amossy, R.** (1997), *Stéréotypes et clichés : langue, discours, société*, Paris, Nathan, p. 101.
13. **Plantin, C.** (2005), *L'argumentation*, Paris, PUF, p. 25.
14. **Ducrot, O.** (1990), « Argumentation et persuasion », in *Colloque Énonciation et parti pris*, Anvers, p. 10.
15. **Charaudeau, P. & Maingueneau, D.** (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, p. 42.
16. **Grawitz, M.**, cité par Sarfati, G.-E. (2007), *Éléments d'analyse du discours*, Paris, Armand Colin, p. 06.

17. *Le Petit Robert* (2011), version numérique, p. 127.
18. **Stasilo, M.** (2012), *Consécutives aux résultats des élections présidentielles (1993–2009)*, Université Paris-Est, p. 43.
19. **Le Bart, C.** (1998), *Le discours politique*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », p. 252.
20. **Dorna, A.** (1995), *Les effets langagiers du discours politique*, Hermès, p. 132.
21. **Le Bart, C.** (1998), *Le discours politique*, PUF, p. 3.
22. **Charaudeau, P. & Maingueneau, D.** (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, p. 42.
23. **Van Dijk**, cité par Charaudeau & Maingueneau (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, p. 42.
24. **Charaudeau, P.** (2005), cité par Aïn Sebaa, S., *Les stratégies argumentatives dans le discours du président Abdelaziz Bouteflika*, thèse de doctorat, p. 113.
25. **Charaudeau, P.** (2007), *De l'argumentation entre les visées d'influence et la situation de communication*, Paris, L'Harmattan, p. 120.

Sitographie

1- **Charaudeau, P.** (2007), « De l'argumentation entre les visées d'influence de la situation de communication », in *Argumentation, Manipulation, Persuasion*, L'Harmattan, Paris, consulté le 03 avril 2024 sur le site Patrick Charaudeau – Livres, articles, publications.

URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/De-l-argumentation-entre-les.html>

2- **Zaric-Zona**, *PDF*, chaire-philo.fr, consulté le 10 janvier 2024.

URL : <https://chaire-philo.fr/wp-content/uploads/2019/01/ZARI-Zona.pdf>

3- **Université Mohamed Khider de Biskra**, *Glossaire d'analyse du discours*, Biskra, consulté le 10 janvier 2024.

URL : <http://archive.univ-biskra.dz/moodle2021/course/view.php?id=867>

4- **ANalele Științifice ale Universității de Stat „B. P. Hasdeu” din Cahul**, vol. X (2014), *Discours politique* (PDF), consulté le 10 janvier 2024.

URL : (à compléter si tu as le lien exact du PDF)

5- **Larousse**, *Dictionnaire français – “convaincre”*, consulté le 20 janvier 2024.

URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/convaincre/18953>

Liens des vidéos

- 1- <https://youtu.be/gHYPERLINK> consulté le 16 décembre 2024
- 2- <https://youtu.be/eiCcrEHYPERLINK> consulté le 10 janvier 2024
- 3- <https://youtu.be/GmBt HYPERLINK> consulté le 10 janvier 2024
- 4- <https://youtu.be/boHzWITdZJ HYPERLINK> consulté le 20 janvier 2024
- 5- <https://youtu.be/Pc HYPERLINK> consulté le 25 janvier 2024
- 6- https://youtu.be/QftUP_ HYPERLINK " consulté le 30 janvier 2024
- 7- https://youtu.be/_OcyKa HYPERLINK consulté le 30 janvier 2024

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Chapitre I Les concepts clés du discours politique et l'analyse du discours	8
1. Le discours	9
2. Analyse du discours	9
3. La pragmatique	10
3.1 La présence de la pragmatique dans le discours	10
3.2 La théorie des actes du langage	11
3.2.1 Un acte locutoire	11
3.2.2 Un acte illocutoire	11
4. Les marques énonciatives	12
4.1 Les déictiques	12
4.3 Les indices spatiaux	12
4.4 Les indices temporels	12
5. L'acte de référence	12
5.1 La référence absolue	12
5.2 La référence contextuelle	13
5.3 La référence déictique	13
6. La subjectivité	13
7. La modalité	13
7.1 La modalité d'énoncé	14
7.1.1 Modalité épistémique	14
7.1.2 Modalités déontiques	14
7.1.3 Modalités appréciatives	14
7.2 Les modalités d'énonciation	15
7.2.1 Assertifs	15
7.2.2 Interrogation	15
7.2.3 L'injonction	15
8. Le discours politique	16
8.1 Les caractéristiques du discours politique	16
8.2 Les contraintes du discours politique	17
8.2.1 La simplicité	17
8.2.2 La crédibilité	17
8.2.3 La contrainte de dramatisation	18

8.3 Les stratégies discursives du discours politique	18
8.3.1 La Stratégie de promesse.....	19
8.3.2 Stratégie de décision	19
8.3.3 La Stratégie de justification	19
8.3.4 La Stratégie du silence.....	20
8.3.5 La Stratégie de dissimulation	20
8.3.6 La Stratégie du flou	20
8.3.7 La stratégie de captation	21
8.3.8 La stratégie de la stigmatisation et de compassion	21
9. L'argumentation	21
9.2 Les arguments	22
9.3 Les procédés argumentatifs	22
9.3.2 La démonstration.....	23
9.3.3 La réfutation.....	23
9.3.4 La définition.....	23
9.3.5 L'appel à l'autorité	23
9.3.6 L'exemple.....	23
9.3.7 Le contre-exemple	23
9.3.8 Le raisonnement déductif (cause-effet)	23
9.3.9 Le fait	24
9.3.10 L'analogie	24
9.3.11 La description	24
10. La rhétorique	24
10.1 Les procédés rhétoriques.....	24
10.1.1 Les figures de style.....	24
10.1.2 Le Triangle persuasif.....	25
Chapitre II Les procédés énonciatifs	29
1. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours d'Elisabeth Borne.	30
1.1 Les marqueurs grammaticaux	30
1.1.1 Les pronoms personnels	30
1.1.2 Les possessifs.....	31
1.1.3 Les déictiques spatiotemporels.....	31
1.2 La modalisation	32
1.2.1 La modalité d'énoncé	32
1.2.2 La modalité d'énonciation.....	33
2. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Mathilde Panot.	34

2.1 Les marqueurs grammaticaux	34
2.1.1 Les pronoms personnels	34
2.1.2 Les possessifs	35
2.1.3 Les déictiques spatio-temporels	35
2.2 La modalisation	36
2.2.1 La modalité d'énoncé	36
2.2.2 Les modalités d'énonciation	37
3. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Sofie Merckx	38
3.1 Les marqueurs grammaticaux	38
3.1.1 Les pronoms de personne	38
3.1.2 Les possessifs	38
3.1.3 Les déictiques spatio-temporels	38
3.2 La modalisation	39
3.2.1 La modalité d'énoncé	39
3.2.2 Modalité dénoncée	40
4. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Marine le Pen	41
4.1 Les marqueurs grammaticaux	41
4.1.1 Les pronoms de personne	41
4.1.2 Les possessifs	41
4.1.3 Les déictiques spatiotemporels	42
4.2 La modalisation	42
4.2.1 La modalité d'énoncé	43
4.2.2 Les modalités d'énonciation	44
5. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Jean Louis Bourlanges	45
5.1 Les marqueurs grammaticaux	45
5.1.1 Les pronoms personnels	45
5.1.2 Les possessifs	46
5.1.3 Le cadre spatio-temporel	46
5.2 La modalisation	46
5.2.1 La modalité d'énoncé	46
5.2.2 Les modalités d'énonciation	47
6. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Fabien Roussel	48
6.1 Les marqueurs grammaticaux	48
6.1.1 Les pronoms de personne	48
6.1.2 Les déictiques spatiotemporels	49
6.2 La modalisation	49

6.2.1 La modalité d'énoncé	49
6.2.2 Les modalités d'énonciation	50
7. L'analyse des procédés énonciatifs dans le discours de Jean Luc Mélenchon.....	51
7.1 Les marqueurs grammaticaux	52
7.1.1 Les pronoms de personne	52
7.1.2 Les déictiques spatiotemporels.....	52
7.2 La modalisation	52
7.2.1 La modalité d'énoncé	52
7.2.2 Les modalités d'énonciation	53
Chapitre III Les procédés argumentatifs et les stratégies discursives dans le discours politique.	55
1. Les procédés argumentatifs.....	56
1.1 La définition	56
1.2 L'exemple	57
1.3 L'appel à l'autorité.....	57
1.4 Le raisonnement déductif (cause-effet).....	59
1.5 Le fait.....	59
1.6 La réfutation (la contre-argumentation)	60
1.7 L'explication.....	62
1.8 L'analogie	62
2. Les stratégies discursives	63
2.1 La stigmatisation	63
2.2 Décision.....	64
2.3 La justification	65
2.4 La captation.....	66
2.5 Stratégie de dissimulation et du flou.....	66
3.2 Le pathos	68
3.3 Le logos.....	69
4. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Mathilde Panot	69
4.1 L'ethos	69
4.2 Le pathos	70
4.3 Le logos.....	70
5. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Sofie Merckx	71
5.1 L'ethos	71
5.2 Le pathos	71
5.3 Le logos.....	72
6. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Marine le Pen	73

6.1 L'ethos	73
6.2 Le pathos	73
6.3 Le logos	73
7. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Jean Louis Bourlanges.....	74
7.1 L'ethos	74
7.2 Le pathos	74
7.3 Le logos	74
8. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de Fabien Roussel	75
8.1 L'ethos	75
8.2 Le pathos	75
8.3 Le logos	75
9. L'argumentation à travers la rhétorique dans le discours de jean Luc Mélenchon	76
9.1 L'ethos	76
9.2 Le pathos	76
9.3 Le logos	77
Conclusion générale	78
Le corpus	82
Références bibliographiques.....	112

Résumé

Cette étude s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours, plus précisément des discours politiques prononcés par des politiciens après les attaques du Hamas le 7 octobre et le renouvellement du conflit dans la région au proche orient.

Ce mémoire a pour objectif d'analyser d'étudier les différents éléments linguistiques que les sujets politiques ont employés dans leur discours pour convaincre et persuader leur auditoire.

Ces discours que nous avons transcrits se sont montrés très riche de différentes composantes linguistiques comme les procédés argumentatifs et énonciatifs, les stratégies discursives.

Mots clés : discours politique, procédés argumentatifs, stratégies discursives.

This study is part of the field of discourse analysis, more precisely of political speeches delivered by politicians after the Hamas attacks on October 7 and the renewal of the conflict in the Middle East region.

This dissertation aims to analyze and study the different linguistic elements that political subjects used in their speech to convince and persuade their audience.

These speeches that we transcribed showed themselves to be very rich in different linguistic components such as argumentative and enunciative processes, discursive strategies.

Keywords: political discourse, argumentative processes, discursive strategies.

تندرج هذه الدراسة ضمن مجال تحليل الخطاب، وبالتحديد الخطابات السياسية التي ألقاها السياسيون بعد هجمات حماس في 7 أكتوبر وتجدد الصراع في منطقة الشرق الأوسط.

تهدف هذه الأطروحة إلى تحليل ودراسة العناصر اللغوية المختلفة التي يستخدمها السياسيون في خطابهم لإقناع وإقناع جمهورهم.

أظهرت هذه الخطب التي قمنا بنسخها أنها غنية جدًا بالمكونات اللغوية المختلفة مثل العمليات الجدلية واللفظية، والاستراتيجيات الخطابية.

الكلمات المفتاحية: الخطاب السياسي، العمليات الجدلية، الاستراتيجيات الخطابية.